

## EVALUATION FINALE DU PROJET

« *Contribution à la citoyenneté active et participative des jeunes, des personnes handicapées et des femmes pour une meilleure redevabilité publique* » dans la Commune de Houéyogbé

# Rapport final

Mars 2019

# **EQUIPE DE RECHERCHE**

## **Consultant**

Dr MELIHO Pierre Codjo

Socio-anthropologue

Consultant indépendant

BP : 207 Cocotomey

Tél. : (229) 95 05 48 15 / 97 38 53 84

E-mail : pmeliho@gmail.com

## **Appui à la collecte des données et à la rédaction du rapport**

GBOKEDE Débora Sandrine, Assistante de recherche en sociologie-anthropologie

TCHABI Josué, Assistant de recherche en sociologie-anthropologie

AKPI Ayedjo Eric, Assistant de recherche en sociologie-anthropologie

TINOUELA Jacqueline O., Assistante de recherche en sociologie-anthropologie

# SOMMAIRE

EQUIPE DE RECHERCHE .....	2
SOMMAIRE .....	3
REMERCIEMENTS .....	4
LISTE DES ABREVIATIONS .....	5
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	6
RESUME .....	7
I. INTRODUCTION .....	8
II. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES DU PROJET ET DE LA MISSION D’EVALUATION FINALE .....	9
2.1. Objectifs du projet .....	9
2.2. Résultats attendus du projet.....	10
2.3. Activités du projet .....	10
2.4. Objectifs de la mission d’évaluation .....	11
III. METHODOLOGIE DE TRAVAIL.....	11
3.1. Organisation et conduite de l’étude .....	11
<b>3.1.1. Phase préparatoire</b> .....	11
<b>3.1.2. Type et nature de l’étude</b> .....	11
<b>3.1.3. Cadre d’étude</b> .....	12
<b>3.1.4. Groupes cibles et échantillonnage</b> .....	12
<b>3.1.5. Techniques et outils de collecte des données</b> .....	13
<b>3.1.6. Collecte des données</b> .....	13
<b>3.1.6.1. Revue documentaire</b> .....	13
<b>3.1.7. Techniques de traitement et d’analyse des données</b> .....	14
IV. RESULTATS DE L’EVALUATION FINALE EXTERNE .....	14
4.1. <i>Analyse rétrospective</i> .....	14
4.2. <i>Analyse prospective</i> .....	38
CONCLUSION.....	41
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	43
ANNEXES .....	45

## REMERCIEMENTS

Aux termes de cette étude d'évaluation finale du projet « *Contribution à la citoyenneté active et participative des jeunes, des personnes handicapées et des femmes pour une meilleure redevabilité publique* » mis en œuvre par le Réseau Paix et Sécurité des Femmes dans l'Espace CEDEAO, section du Bénin (REPSFECO Bénin) dans la Commune de Houéyogbé, le Consultant et son équipe de recherche viennent manifester leurs sentiments de reconnaissance à tous les acteurs qui ont contribué à son organisation, à sa mise en œuvre et à sa finalisation. Le consultant voudrait particulièrement remercier l'équipe de gestion du projet, le comité de pilotage et les comités de veille citoyenne pour l'accompagnement dont ils ont fait montre dans le cadre de cette mission. Les remerciements du consultant vont également à l'endroit de tous informateurs selon leurs rangs et responsabilités respectifs relatifs à la promotion de la citoyenneté, la bonne gouvernance, et notamment, la décentralisation, la reddition des comptes et la redevabilité dans la Commune de Houéyogbé.

Nos vifs et sincères remerciements à toutes et à tous.

## LISTE DES ABREVIATIONS

CCC	: Communication pour un Changement de Comportement
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CPC	: Cellule de Participation Citoyenne
CPS	: Centre de Promotion Sociale
CS	: Coopération Suisse
CSC	: Chef Service Communication
CV	: Chef de Village
CVC	: Comité de Veille Citoyenne
ESAM	: Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde
EPP	: Ecole Primaire Publique
FFOM (SWOT)	: Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
FOSIR	: Fonds de Soutien aux Initiatives de Redevabilité
FOSIR 2	: Fonds de Soutien aux Initiatives de Redevabilité, deuxième financement
GF	: Groupement de Femme
MCF	: Mouvement Communal des Femmes
MdSC	: Maison de la Société Civile
MOJEC	: Mouvement des Jeunes pour l'Epanouissement Communautaire
OCJ	: Organe Consultatif de la Jeunesse
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAI	: Plan Annuel d'Investissement
PMCPP	: Programme de Micro Crédit aux plus Pauvres
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RBC	: Réadaptation à Base Communautaire
RC	: Relais Communautaire
REPSFECO	: Réseau Paix et Sécurité des Femmes dans l'Espace CEDEAO section du Bénin
SG	: Secrétaire Général
SGA	: Secrétaire Général Adjoint
TG	: Trésorier Général

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau I : Analyse du cadre logique du projet .....	15
Tableau II : Analyse de la composition du comité de pilotage .....	20
Tableau III : Analyse de la composition de l'équipe de gestion .....	21
Tableau IV : Analyse coût efficacité des activités du projet .....	22
Encadré 1 : Résultats du CVC Sè-Zoungbonou-Houéyogbé.....	30
Encadré 2 : Résultats du CVC Dahè-Doutou-Honhoué.....	32
Tableau V : Analyse SWOT du CVC de Sè-Zoungbonou-Houéyogbé .....	36
Tableau VI : Analyse SWOT du CVC de Dahè-Doutou-Honhoué.....	37

# RESUME

L'objectif de cette évaluation est de fournir à la Maison de la Société Civile (MdSC) et à la Coopération Suisse des informations qui puissent leur permettre d'apprécier la bonne exécution du projet.

Elle a utilisé une démarche qualitative fondée sur des analyses rétrospectives et prospectives couplées avec l'analyse des succès, échecs, potentialités et obstacles SEPO) d'une part et l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) d'autre part pour approcher cinquante d'informateurs clés dans l'échantillon du travail empirique. Au total vingt-deux entretiens ont été réalisés dont quatorze individuels semi-directifs et huit de groupe dont la taille varie de deux à sept participants.

Les résultats ciblent deux grands pôles entre l'analyse rétrospective et prospective. L'analyse rétrospective a documenté les éléments relatifs à la pertinence du projet, son efficacité et son efficience en lien avec l'impact sur les groupes cibles et sa pérennité.

L'analyse SWOT a permis l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des Comités de Veille Citoyenne installés au niveau arrondissement dans la perspective du renforcement de la pérennisation du projet. L'analyse SEPO est intégrée aux résultats en mettant en exergue les facteurs de succès, d'échec, de potentialités et d'obstacles.

L'analyse prospective, quant à elle, a permis de faire des projections sur le futur à partir des suggestions, perspectives et recommandations.

## A l'endroit de REPSFECO Bénin

- traduire les documents de formation et de sensibilisation en langue locale et en langage des signes, etc. ;
- motiver par des moyens financiers le déplacement des participants aux différentes séances ;
- faire des suivis plus ciblés et plus rapprochés, autrement faire le contrôle de connaissance séparément chez les femmes, les apprenties, les handicapés, etc. ;
- associer les chefs de village et d'arrondissement afin de réduire les coûts de mobilisation sociale, notamment des crieurs publics ;
- intégrer les sages, les personnes adultes et les autres couches sociales.

## A l'endroit des prestataires de services et consultants

- faire une restitution aux autorités communales avant l'étape de validation ;
- respecter l'équité et l'égalité relatives au genre.

## A l'endroit des CVC

- ✓ Continuer à parler de la veille citoyenne ;
- ✓ Se mobiliser pour aller parler de la citoyenneté, de la décentralisation et de la reddition des compte à la radio ;
- ✓ Organiser des sensibilisations ciblées (hommes, femmes, handicapés, jeunes, etc.) ;

## A l'endroit des autorités communales

- ◆ Continuer l'organisation des séances de reddition des comptes avec la participation de tous, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées ;
- ◆ Poursuivre la tenue en bonne date des conseils communaux avec la participation des bénéficiaires défavorisés que sont les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.

# I. INTRODUCTION

Le XXI<sup>e</sup> siècle est marqué par l'émergence des pratiques de redevabilité, mieux de reddition des comptes (Méliho, 2018 ; Kpatchavi, 2013, 2010) comme une condition *sine qua non* de réussite de la gouvernance des projets et programmes de développement. Cela incite à une participation inclusive de tous les acteurs, en l'occurrence la société civile, les élus (locaux et communaux), les personnes âgées, les hommes, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, etc. L'aboutissement c'est bien la promotion des droits humains et de leur jouissance effective par les groupes dits vulnérables.

En effet, le glas de la mal gouvernance sonné vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle a favorisé les initiatives de promotion de la bonne gouvernance inspirées du changement de régime politique, notamment en Afrique sub-saharienne. Les gouvernements autocratiques, arbitraires, etc., ont, de fait, laissé la place à des régimes démocratiques fondés sur l'Etat de droit<sup>1</sup>, la séparation des pouvoirs, la bonne gouvernance, et comme cela ne suffisait pas, il y a eu un revirement vers la décentralisation des pouvoirs avec l'institutionnalisation du rapprochement de l'Etat vers les administrés par l'entremise de l'Etat local. Il s'était donc avéré nécessaire de disposer d'un environnement garantissant la liberté d'association, l'accès à l'information et des possibilités de participation<sup>2</sup> des groupes vulnérables que sont les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un ou des handicaps. Le constat étant que, profitant de l'environnement précédent, nombre de pays en développement ont élaboré des programmes et stratégies de lutte contre la pauvreté sans consulter la population toute catégorie confondue, le parlement ou les organisations de la société civile<sup>3</sup>, encore moins les impliquer dans la prise de décision et la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

Cependant, « (...) la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD, Caire 1994), avait reconnu la nécessité de nouvelles actions entre les Gouvernements, la Communauté Internationale et les ONG » (Méliho, Kpodjèdo, 2007)<sup>4</sup>. Les partenaires au développement s'employaient également à développer les standards comme ceux relatifs à « l'aide liée », c'est-à-dire couplée à des prestations fournies par des entreprises des pays donateurs au détriment des acteurs économiques des pays récipiendaires<sup>5</sup>.

Dans cette dynamique, la vision de la coopération au développement est tournée au début du XXI<sup>e</sup> siècle vers le renforcement de la « responsabilisation sociale pour la transparence et l'ouverture à la participation » (Ackerman, 2005)<sup>6</sup> à travers lequel la décentralisation a créé un espace favorable. Déjà en 2000, les huit objectifs pour le développement (OMD), révisés en 2015 sous la forme d'objectifs de développement

---

<sup>1</sup> Conformément à la *Loi N° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin*, il est fait le choix d'un Etat de droit, de démocratie pluraliste fondé sur les droits de l'homme, les libertés publiques, la dignité de la personne humaine et la justice.

<sup>2</sup> Cf. conclusions de la *Conférence de Busan : risques et régression*, <http://www.alliancesud.ch/fr/politique/developpement/busan-efficacite-du-developpement>, consulté le 27 mai 2015

<sup>4</sup> *idem*, p. 1

<sup>4</sup> p. 2

<sup>5</sup> *idem*, p. 2

<sup>6</sup> p. 10



durable (ODD) avaient insinué la promotion de la gestion axée sur les résultats (GAR). Ceci avait l'avantage de faciliter l'obligation de compte rendu par la responsabilisation, la planification, la programmation, la budgétisation, le suivi-évaluation des projets-programmes de développement avec la participation des acteurs dont les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, etc. Puisque « la responsabilisation inclut des comportements proactifs comme le fait d'informer et de rendre justice, une évaluation de performance venant en adjonction du respect des règles, l'exigence de rendre des comptes avant, pendant et après les prises de décision, et, naturellement, l'application de sanction à la fois positives et négatives » (Ackerman, 2005)<sup>7</sup>. Ceci doit permettre la promotion et le respect des droits humains fondamentaux, en l'occurrence ceux des personnes exposées, vulnérables et sans voix dont fait partie les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, etc.

Pour renforcer les initiatives déjà prises en ce qui concerne la promotion de la participation de la communauté à la vie sur le plan socio-économique et le renforcement de leurs droits et devoirs correspondants, le Réseau Paix et Sécurité des Femmes dans l'Espace CEDEAO (REPSFECO), né à Abidjan en juillet 2009 et dont l'antenne du Bénin a été créé en mai 2014 se préoccupe de coordonner et d'optimiser les initiatives liées aux rôles des femmes, jeunes et handicapés dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et de la sécurité, dans les opérations de reconstitution post-conflit. Le but visé étant d'assurer une paix durable dans l'espace CEDEAO en général et au Bénin en particulier.

A ce titre, le REPSFECO Bénin a bénéficié de la confiance de la Coopération Suisse et de la Maison de la Société Civile dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *Contribution à une citoyenneté active et participative des femmes, jeunes et personnes handicapées pour une meilleure redevabilité* » dans le cadre du financement mobilisé à travers le *Fonds de soutien aux initiatives de redevabilité (FOSIR 2017)* dans la Commune de Houéyogbé.

Le projet vise à atteindre des objectifs précis.

## **II. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES DU PROJET ET DE LA MISSION D'EVALUATION FINALE**

### **2.1. Objectifs du projet**

**Objectif global :** Contribuer à l'amélioration de la gouvernance publique grâce à une plus grande redevabilité des dirigeants envers leurs citoyens, notamment les jeunes, les femmes et les personnes handicapées.

#### **Objectifs spécifiques :**

OS1 : Evaluer le niveau de participation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées dans les mécanismes de développement dans la Commune de Houéyogbé.

---

<sup>7</sup> p. 6

OS2 : Renforcer les capacités de la population cible sur les droits et devoirs des citoyens dans le processus de décentralisation, sur les valeurs citoyennes et la redevabilité.

## **2.2. Résultats attendus du projet**

R1 : Le niveau de participation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées dans les mécanismes de développement de la Commune de Houéyogbé est évalué.

R2 : La population cible est renforcée sur les notions de droits et devoirs des citoyens dans le processus de décentralisation, sur les valeurs citoyennes et la redevabilité.

R3 : Des mécanismes de veille citoyenne et de reddition de compte sur la prise en compte des besoins socio-économiques des populations cibles sont mis en place.

## **2.3. Activités du projet**

### **Activités relatives au résultat 1**

A.1.1 : Etude diagnostique de la participation des jeunes, femmes et personnes handicapées dans les mécanismes de développement de la Commune de Houéyogbé.

A.1.2 : Atelier de validation des résultats de l'étude

A.1.3 : Evaluation finale du projet

A.1.4 : Atelier de capitalisation des résultats du projet

### **Activités relatives au résultat 2**

A.2.1 : Contrat de partenariat avec les organes de presse, membres de la Fédération des Radios Communautaires du Bénin (FERCAB) et diffusion des différents genres journalistiques prévus dans les contrats.

A.2.2 : Ateliers de formation des formateurs à l'intention des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap sur leurs droits et devoirs dans le processus de décentralisation, de même que la promotion des valeurs citoyennes.

A.2.3 : Séances de sensibilisation conduites par les personnes formées sur les mêmes thématiques à l'endroit des membres de leurs ONG et Associations.

A.2.4 : Mise en place d'un Comité de pilotage composé des membres de gestion du projet à REPSFECO Bénin, des populations cibles pour le suivi des activités et tenue de réunion trimestrielle (au total 5 réunions).

### **Activités relatives au résultat 3**

A3.1 : Plaidoyer à l'endroit des autorités locales pour une amélioration de la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les instances de réflexion sur les activités de développement de la commune ou des arrondissements en vue d'une meilleure prise en compte des besoins socio-économiques de ces personnes à Houéyogbé.

A.3.2 : Organisation de séances de reddition de compte des autorités à cette population cible.

Au regard de la logique du projet ainsi décrite, la présente mission d'évaluation externe des activités vise à atteindre des objectifs probants.

## 2.4. Objectifs de la mission d'évaluation

**Objectif général** : L'objectif général de cette évaluation est de fournir à la Maison de la Société Civile (MdSC) et à la Coopération Suisse, qui ont financé le projet mis en œuvre par le REPSFECO Bénin et aux partenaires, des informations qui puissent leur permettre d'apprécier la bonne exécution du projet.

**De façon spécifique**, l'évaluation va permettre d'apprécier :

1. la **pertinence** des objectifs fixés par le projet, les méthodes employées et le degré d'atteinte des résultats escomptés ;
2. l'**efficacité** du projet et la qualité du pilotage et de la gestion du projet ;
3. l'**efficience** du projet (analyse du rapport entre les moyens employés et les résultats obtenus) ;
4. l'**impact** du projet sur les groupes cibles ;
5. la **pérennité** du projet.

Pour atteindre ces objectifs, il est envisagé d'adopter une méthodologie conséquente.

## III. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

### 3.1. Organisation et conduite de l'étude

#### 3.1.1. Phase préparatoire

Au cours de cette phase préparatoire, différentes activités ont été réalisées. A la suite de la notification de l'adjudication du marché au consultant, le commanditaire a engagé les formalités administratives dont l'aboutissement est la signature du contrat de prestation de services et la mise à disposition d'une lettre de mission signés le 4 février 2019. Cette phase a été achevée par la tenue d'un atelier méthodologique ou briefing de cadrage de la méthodologie, du planning de travail détaillé et du démarrage de la mission au cours duquel le guide d'entretien proposé auparavant a été validé. Cet atelier a duré une journée.

#### 3.1.2. Type et nature de l'étude

Cette étude est fondée sur la collecte des informations résultant de l'expérience des parties prenantes sur la pratique de la redevabilité, du contrôle citoyen, de la promotion des droits de l'homme et des réformes démocratiques en lien avec la participation effective des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans le processus de planification et de mise en œuvre du développement socio-économique en vue d'une meilleure redevabilité dans la Commune de Houéyogbé au Bénin. La collecte de données a reposé sur la documentation des bonnes pratiques et des études de cas sur la redevabilité afin de recueillir les leçons apprises de l'intervention pour une proposition de recommandations dans la perspective d'améliorer les pratiques dans une autre intervention similaire. L'évaluation finale externe est donc à la fois de type rétrospectif et prospectif. Le volet rétrospectif vise l'évaluation des résultats, de leurs impacts, de la pérennité du projet, de son efficience et de son

efficacité. Celui prospectif envisage sur la base d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, des suggestions et des perspectives de fournir des recommandations appropriées pour le futur. La conduite de la mission d'évaluation finale externe a recouru à la démarche participative reposant sur les méthodes qualitatives.

### **3.1.3. Cadre d'étude**

Cette étude d'évaluation a été menée dans le département du Mono, dans la Commune de Houéyogbé, puis spécifiquement dans les six arrondissements et les villages sous leur administration afin d'atteindre les cibles que sont les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap incluses dans les divers activités notamment, la formation des formateurs (niveau arrondissement), la sensibilisation (niveau arrondissement et village), le plaidoyer (niveau arrondissement et commune), etc. L'échantillon type du cadre d'étude a tenu compte des arrondissements et des villages réellement couverts par les activités du projet. Il s'agit de deux grands groupes dont Sè-Zoungbonou-Houéyogbé et Dahè-Doutou-Honhoué à travers lesquels les groupes cibles ont été retenus.

### **3.1.4. Groupes cibles et échantillonnage**

#### **3.1.4.1. Groupes cibles**

Les groupes cibles de l'étude d'évaluation finale externe sont entre autres :

- ◆ les acteurs chargés de la gestion du projet : le chef du projet, l'assistante du chef projet, la responsable de suivi-évaluation d'une part et les membres du comité de pilotage d'autre part ;
- ◆ les autres personnes impliquées : les autorités communales et les agents des collectivités locales, les membres des comités de veille citoyenne (CVC) et du cadre de concertation sur la reddition des comptes dans la Commune de Houéyogbé ;
- ◆ les bénéficiaires : femmes, jeunes, personnes handicapées identifiés dans les arrondissements et les villages.

#### **3.1.4.2. Echantillonnage**

L'échantillonnage de l'étude d'évaluation finale externe repose sur la technique du choix raisonné et de l'itinéraire. Les critères d'inclusion sont entre autres :

- ❖ être impliqué dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet ;
- ❖ être membre d'une ONG ou d'une association impliquée dans les activités du projet ;
- ❖ être membre femme, jeune, personne vivant avec un handicap impliqué dans les activités du projet ;
- ❖ être élu local, communal ou agent des collectivités locales impliqué dans les activités du projet.

Au total, 50 personnes ont participé aux échanges pendant la collecte des données dont 20 hommes et 30 femmes dans la Commune de Houéyogbé pendant la mission de terrain. Parmi eux, certaines personnes sont âgées de moins de 35 ans tandis que d'autres sont de la tranche d'âge supérieur à 35 ans. C'est bien la preuve d'une

meilleure appropriation et d'une participation inclusive des femmes (70 %) et des jeunes au déroulement des activités du projet. Les personnes ciblées ont participé à des entretiens par l'entremise des techniques d'enquête qualitative.

### **3.1.5. Techniques et outils de collecte des données**

La technique de recherche retenue est celle participative, itérative et active incluant la méthode participative niveau village (MPNV) et les méthodes accélérées de recherche participative (MARP). Pour cette raison, la collecte des données a été faite à deux niveaux. Il s'agit de la revue documentaire des documents du projet, de la littérature scientifique et de la phase empirique. La revue documentaire a été faite à base de fiche de lecture et des techniques appropriées de prise de notes en vue d'une meilleure exploitation des données provenant de, du (des) :

- ◆ document du projet ;
- ◆ rapport de l'étude diagnostique de la participation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap ;
- ◆ rapports d'activités et de suivi-évaluation interne du projet ;
- ◆ tous les autres documents pouvant mieux aidés à la compréhension de ce qui a été fait au cours de la mise en œuvre du projet (prospectus, guide de formation des formateurs, fiches de suivi évaluation et autres).

Quant à l'enquête intensive, elle a utilisé la technique d'entretien semi-directif individuel et de groupe à base de guide. Ainsi, tous les acteurs ciblés dans la catégorie de groupe cible ont participé à des entretiens individuels directs ou indirects, voire des focus group (avec un guide de discussion focalisée uniforme).

### **3.1.6. Collecte des données**

#### **3.1.6.1. Revue documentaire**

La revue documentaire constitue une des phases d'activités intenses de la mission. Elle a couvert toute la durée de la mission d'évaluation finale externe. Mais, au démarrage de la mission, et ce, pendant deux jours le consultant a fait la lecture analytique de toute la documentation sur le projet « *Contribution à la citoyenneté active et participation des jeunes, des personnes handicapées et des femmes pour une meilleure redevabilité publique* » et les documents de politiques, de stratégies et de programmes liés à la redevabilité au Bénin, en Afrique et dans le reste du monde. Les données de la revue documentaire ont aidé à mieux finaliser l'outil de collecte des données (guide d'entretien) et son test.

#### **3.1.6.2. Phase empirique de collecte des données**

En prélude à la collecte des données, il a été procédé à l'identification et à la sélection de 04 assistants constitués en binôme (chacun ayant la responsabilité d'un groupe de trois arrondissements : Sè-Zoungbonou et Houéyogbé d'une part et Dahè, Doutou et Honhoué d'autre part dans la Commune de Houéyogbé). Ceux-ci sont en fin de cycle de formation en sociologie-anthropologie, notamment titulaire d'une licence. Leur sélection a tenu compte à *priori* de leurs expériences dans la collecte de données qualitatives en milieu rural (Commune de Houéyogbé). Avant la collecte des données, ils ont été formés sur l'administration du guide d'entretien. La session de formation a été achevée par le pré-test au cours duquel il a eu la simulation et les jeux de rôle relatifs à l'administration du guide d'entretien à Cotonou.

En effet, l'enquête intensive a duré une semaine, soit du 6 au 13 février 2019. Pendant la phase d'enquête, le consultant a assuré la supervision générale de la collecte des données dans les différents arrondissements de la Commune de Houéyogbé. Il a conduit lui-même certains entretiens, notamment avec les membres de l'équipe de gestion du projet, du comité de pilotage, les comités de veille citoyenne et quelques bénéficiaires. Au total 22 entretiens ont été réalisés dont :

- ❖ 14 entretiens individuels auxquels ont pris part 06 hommes et 08 femmes ;
- ❖ 08 entretiens de groupe dont la taille varie de 02 à 07 participants pour un total de 36 participants. Parmi eux nous avons 07 hommes et 28 femmes.

Les données recueillies ont fait l'objet de traitement et d'analyse conséquent.

### **3.1.7. Techniques de traitement et d'analyse des données**

L'analyse des données a été faite par l'outil informatique (Word 2007, 2010 : pour le traitement de texte). Les données sont traitées dans une grille de dépouillement préalablement proposée au format Word conformément aux axes de discussion tenant compte des objectifs de la recherche et le plan de rédaction. La démarche de base de l'analyse a pris en compte deux aspects. D'une part, l'analyse du succès, échec, potentialités et obstacles (SEPO) en rapport avec :

- ✓ la **pertinence** des objectifs fixés par le projet, les méthodes employées et le degré d'atteinte des résultats escomptés ;
- ✓ l'**efficacité** du projet et la qualité du pilotage et de la gestion du projet ;
- ✓ l'**efficience** du projet (analyse du rapport entre les moyens employés et les résultats obtenus) ;
- ✓ l'**impact** du projet sur les groupes cibles ;
- ✓ la **pérennité** du projet et les recommandations.

D'autre part, l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des comités de veille citoyenne installés pour assurer la pérennisation du projet.

## **IV. RESULTATS DE L'EVALUATION FINALE EXTERNE**

### **4.1. Analyse rétrospective**

L'analyse rétrospective passe en revue les données portant sur la logique du projet, notamment :

- ✓ sa pertinence ;
- ✓ son efficacité et son efficience en rapport avec les coûts affectés et réellement mis à disposition et utilisés à bon escient ;
- ✓ son impact sur les groupes cibles ;
- ✓ et sa pérennité.

Pour s'en rendre compte, il a été proposé différents modes de restitutions des données recueillies par entretiens, lues et exploitées à travers la documentation du projet.

### 4.1.1. Pertinence de l'intervention

Les données relatives à la pertinence de l'intervention ont été mobilisées à travers l'analyse de contenu du document de projet, mémoire de l'intervention, le cadre logique et les résultats présentés à travers les rapports des quatre trimestres de vie du projet et les documents de formation et de sensibilisation, les supports de suivi-évaluation et autres mis à disposition du consultant par l'équipe de gestion. Le tableau I présente l'essentiel de ce qu'on peut retenir de ce projet de « *Contribution à la citoyenneté active et participative des jeunes, des personnes handicapées et des femmes pour une meilleure redevabilité publique* » dans la Commune de Houéyogbé.

**Tableau I : Analyse du cadre logique du projet en lien avec les résultats obtenus**

Objectifs	Résultats attendus	Méthodologie utilisée	Activités menées	Résultats obtenus	Commentaire à base de SEPO
OS 1. Evaluer le niveau de participation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées dans les mécanismes de développement dans la Commune de Houéyogbé	RA1. Le niveau de participation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées dans les mécanismes de développement de la Commune de Houéyogbé est évalué	Enquête de terrain utilisant la méthodologie qualitative et quantitative	A.1.1 : Etude diagnostique de la participation des jeunes, femmes et personnes handicapées dans les mécanismes de développement de la Commune de Houéyogbé	<p><b>Information sur la gouvernance locale</b>  <i>Connaissance du PDC</i> : 13 % jeunes, 19 % hommes, 2 % femmes, 8 % handicapés  <i>Connaissance des actions et infrastructures de développement</i> : 32 % jeunes, 37 % hommes, 8 % femmes, 17 % handicapés  <i>Disponibilité d'information sur la gestion communale</i> : 4 % jeunes, 16 % hommes, 2 % femmes, 8 % handicapés</p> <p><b>Implication au processus de développement</b>  <i>Participation aux réunions dans l'arrondissement</i> : 5 % jeunes, 26 % hommes, 1% femmes, 14 % handicapés  <i>Participation aux réunions à la mairie</i> : 1 % jeunes, 21 % hommes, 1% femmes, 0 % handicapés  <i>Répondre aux invitations publiques (Crieur public dans le village, communiqué radio de la mairie)</i> : 7 % jeunes, 14 % hommes, 14 % femmes, 0 % handicapés</p>	Ces indicateurs illustrent à suffisance une faible citoyenneté et une faible participation des personnes vulnérables à la gouvernance locale.
			A.1.2 : Atelier de validation des résultats de l'étude	L'étude a été pré-validée par 12 participants dont 6 femmes et 6 hommes puis validée à un atelier auquel a pris part 30 participants dont 7 femmes, 9 jeunes, 2 personnes handicapées et 12 hommes.	Cette activité a été réalisée avec succès puisqu'impliquant réellement toutes les couches de la population ayant besoin de participer aux actions de

					développement communautaires.
			A.1.3 : Evaluation finale du projet	Cette évaluation a eu effectivement lieu du 4 au 26 février 2019.	Le rapport d'évaluation disponible a mis en exergue que le projet a vraiment changé la situation de base en ce qui concerne la participation des jeunes, femmes, hommes et personnes handicapées à la citoyenneté et à la reddition des comptes.
			A.1.4 : Atelier de capitalisation des résultats du projet	Cette activité est prévue pour être réalisée en mars 2019.	C'est l'une des dernières activités du projet.
OS2 : Renforcer les capacités de la population cible sur les droits et devoirs des citoyens dans le processus de décentralisation, sur les valeurs citoyennes et la redevabilité	R2 : La population cible est renforcée sur les notions de droits et devoirs des citoyens dans le processus de décentralisation sur les valeurs citoyennes et la redevabilité		A.2.1 : Contrat de partenariat avec les organes de presse, membres de la Fédération des Radios Communautaires du Bénin (FERCAB) et diffusion des différents genres journalistiques prévus dans les contrats	03 contrats ont été régulièrement signés respectivement avec : - la radio FM Ahémé, le 28 février 2018 à Possotomé avec la mise à disposition des fonds le 6 mars 2018 ; - la radio Mono "La voix de Lokossa" à Lokossa le 27 février 2018 et la mise à disposition des fonds le 6 mars 2018 ; - AM Média à Lokossa le 28 février 2018 à Lokossa et la mise à disposition des fonds le 20 mars 2018.	L'activité a été réellement démarrée dans le temps prévu et les émissions ont eu effectivement lieu sur les thématiques et heures prévues par la planification des activités (cf. encadré 3 en annexe).
			A.2.2 : Ateliers de formation des formateurs à l'intention des femmes, des jeunes et des personnes en situation de	02 ateliers de formation des formateurs réalisés : - 01 tenu le 22 mars 2018 à la Mairie de Houéyogbé a regroupé les participants des arrondissements de Sè, Zoungbonou-Houéyogbé avec 30 participants dont 14 femmes, 12 jeunes, 04 personnes handicapées ; Parmi eux 06 femmes ont moins de 35 ans - 01 tenu le 17 avril 2018 à la Mairie de Houéyogbé et regroupant les ressortissants des arrondissements de Dahè-	Les ateliers ont été réalisés en bonne date. Les supports de formation prévus ont été réalisés pour accompagner l'activité notamment le <i>Guide de formation des formateurs sur la citoyenneté active pour</i>



			handicap sur leurs droits et devoirs dans le processus de décentralisation, de même que la promotion des valeurs citoyennes	Doutou-Honhoué avec 38 participants dont 16 femmes, 16 jeunes et 06 personnes handicapées. Parmi eux 06 femmes ont moins de 35 ans et 14 jeunes ont moins de 35 ans également.	<i>une meilleure redevabilité à l'usage des femmes, jeunes, et personnes handicapées et le prospectus « Je suis femme, jeune, personne handicapée, je participe au développement de ma commune ».</i>
			A.2.3 : Séances de sensibilisation conduites par les personnes formées sur les mêmes thématiques à l'endroit des membres de leurs ONG et Associations	Plusieurs activités de sensibilisation ont été réalisées par les personnes formées. Mais le projet a prévu la réalisation de 2 sensibilisations impliquant les membres de l'équipe du projet et qui a ont permis de mobiliser au total 206 participants dont des jeunes, femmes et personnes handicapées à travers les arrondissements et villages de l'arrondissement de la Commune de Houéyogbé.  En prélude aux activités de sensibilisation, les CVC installées à la suite de la formation des formateurs sont rentrées dans leurs rôles et ont mis en place leurs homologues au niveau village respectivement. Ceci leur a permis de réussir la mobilisation sociale associant l'engouement de tous les groupes cibles, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées sans oublier les hommes.	Les sensibilisations ont été réalisées avec succès car ayant mobilisé toutes les couches de la communauté Sahouè. dans la commune de Houéyogbé
			A.2.4 : Mise en place d'un Comité de pilotage composé des membres de l'équipe de gestion du projet provenant de REPSFECO Bénin, des populations cibles pour le suivi des activités et tenue de réunion	Le comité de pilotage mis en place est composé de 11 membres comme l'exige le document du projet.	Le comité a effectivement respecté la configuration prévue à savoir les membres de l'équipe de gestion, les élus communaux et agents des collectivités locales et les représentants des bénéficiaires.

			trimestrielle (au total 5 réunions)		
	R3 : Des mécanismes de veille citoyenne et de reddition de compte sur la prise en compte des besoins socio-économiques des populations cibles sont mis en place		A 3.1 Mise en place des membres du comité de veille citoyenne lors de la formation des formateurs et leur dotation en frais d'appels téléphone et divers pendant 9 mois	<p>1 comité de veille citoyenne pour Sè-Zoungbonou-Houéyogbé</p> <p>1 comite de veille citoyenne pour Dahè-Doutou-Honhoué</p> <p>Mise en place de trois (3) Comités de veille citoyenne dans les trois (3) arrondissements de Dahè, Doutou et Honhoué composés de 34 participants dont 30 sont membres du comité avec à leur tête sept responsables du CVC Dahè-Doutou-Honhoué.</p> <p>Mise en place de trois (3) Comités chargés de sensibiliser leurs pairs sur la décentralisation et les valeurs citoyennes à Sè-Zoungbonou-Houéyogbé.</p> <p>Au total, 100 personnes sont membres de ces Comités mis ensemble. Il s'agit de 72 femmes, 41 hommes dont 50 âgés de plus de 35 ans.</p>	Le profil des personnes identifiées pour être membres des comités de veille citoyenne ont les profils appropriés pour jouer ce rôle.
			A.3.2 : Plaidoyer à l'endroit des autorités locales pour une amélioration de la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les instances de réflexion sur les activités de développement de la commune ou des arrondissements en vue d'une meilleure prise en compte des besoins socio-économiques de	<p>Le plaidoyer a été réalisé et a connu la participation de 46 personnes dont 11 femmes, 13 jeunes filles, 10 jeunes garçons, 03 hommes et 10 personnes handicapées.</p>	Cette activité a été réalisée avec succès avec une forte mobilisation des acteurs prévus pour y participer.

			ces personnes à Houéyogbé		
			A.3.3 : Organisation de séances de reddition de compte des autorités à cette population cible	Participation des membres des Comités de Veille Citoyenne à la session ordinaire du Conseil communal de Houéyogbé et aux séances de reddition des comptes.	Activité réalisée avec succès car la mobilisation des acteurs a été non négociable.
			Suivi-évaluation des activités du projet	Le projet a été suivi régulièrement par des outils appropriés et par deux instances. D'abord, la fiche de suivi utilisé par l'équipe du projet renseigne par résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les niveaux de désagrégation ;</li> <li>- les données de base ;</li> <li>- cible pour la période du suivi ;</li> <li>- prévision ;</li> <li>- réalisation ;</li> <li>- gap ;</li> <li>- cumul des réalisations ;</li> <li>- taux atteint par rapport à la cible prévue pour le projet ;</li> <li>- commentaire ;</li> <li>- source de vérification.</li> </ul> Le suivi a été aussi fait à travers les réunions du comité de pilotage (4 suivis réalisés à la date de l'évaluation finale sur 5 attendus).	Aucune insuffisance n'a été notée dans la pratique de suivi proposée et mise en œuvre par le projet.

**Source : élaboré dans le cadre de cette évaluation, février 2019**

A la suite de l'analyse de la pertinence du projet en rapport avec la cohérence entre ce qui est prévu et ce qui a été fait, il est abordé l'analyse de son efficacité tenant compte de la structuration des organes chargés de mise en œuvre.

## 4.1.2. Efficacité du projet au regard de la structuration des acteurs de mise en œuvre

L'analyse de l'efficacité du projet porte sur les intervenants dans sa mise en œuvre, notamment le comité de pilotage et l'équipe de gestion.

### 4.1.2.1. Le comité de pilotage : composition, rôles et responsabilités

Le comité de pilotage est composé de 11 membres dont les profils donnent une configuration des composantes de la société. Le tableau II présente un compte rendu succinct de la composition du comité de pilotage.

**Tableau II : Analyse de la structure du comité de pilotage**

N°	Nom et prénom	Profil professionnel des membres du comité de pilotage	Sexe	Tranche d'âge	Niveau d'instruction	Niveau d'influence dans la communauté / Rôle lié au contrôle citoyen
01	SODOME K. Hermann	SG/ Commune Houéyogbé	M	> 35	Bac + 5	Coordonne les activités de la mairie et rapporteur des séances de reddition des comptes
02	SOSSA Casimir	Représentant Maire	M	> 35	-	Deuxième adjoint au maire, contribue à l'élaboration des documents de reddition des comptes
03	DEGBEVI C. Emmanuel	Responsable à l'information RBC	M	> 35	-	Représente les personnes handicapées
04	SENOU TOSSOU A. Justine	MCF	F	> 35	Enseignante à la retraite	Présidente du Cadre de concertation communal
05	TOGNAHOU André	Président ONG MOJEC	M	> 35	-	Responsable d'ONG intervenant dans la veille citoyenne dans la Commune de Houéyogbé
06	AKAKPO A. Christelle	Présidente groupement CTC	F	< 35	-	Membre de groupement
07	HOUNDJO Crespin	OCJ Houéyogbé	M	< 35	-	Membre d'organe consultatif de la jeunesse
08	METIN Marthe	CPS	F	> 35	Assistante sociale	Responsable des œuvres sociales publiques
09	SINTONDJI Blandine	Présidente REPSFECO Bénin	F	> 35	Juriste	Responsable d'ONG
10	KPADE Firmine	Responsable suivi évaluation	F	> 35	Juriste	Responsable d'ONG

		REPSFECO Bénin				
11	NASSI DOSSOU Lydie	REPSFECO	F	> 35	-	Chargé de communication

**Source : élaboré dans le cadre de cette évaluation, février 2019**

Les informations réunies dans le tableau II montrent que la composition du comité de pilotage respecte ce qui est prévu dans le projet. On dénombre 5 hommes dont 4 de la tranche d'âge supérieur à 35 ans et un âgé de moins de 35 ans puis 6 femmes respectivement 5 de la tranche d'âge supérieur à 35 ans et une âgée de moins de 35 ans. Ils sont agents des collectivités locales, adjoint au maire, responsables d'ONG, de groupement de femmes, d'organe consultatif de la jeunesse, membres de cadre de concertation, agent des services déconcentrés de l'Etat, etc. On retient que les membres de ce comité sont bien choisis et ont réellement les aptitudes nécessaires pour jouer les rôles à eux confiés dans la mise en œuvre de ce projet à savoir le contrôle de son exécution avec l'appui de l'équipe de gestion.

#### **4.1.2.2. L'équipe de gestion : composition, compétences et responsabilités**

L'équipe de gestion du projet est composée de personnes expérimentées dans la mobilisation communautaire et les activités des organisations de la société civile. Le tableau II présente leur niveau de responsabilité dans la mise en œuvre du projet.

**Tableau III : Analyse de la structure de l'équipe de gestion**

N°	Nom et prénom	Profil professionnel des membres de l'équipe de gestion	Sexe	Tranche d'âge	Niveau d'instruction	Responsabilité liée au projet
01	SINTONDI YAYA Blandine	Présidente REPSFECO Bénin	F	> 35	Juriste	Chef du projet
02	KPADE Firmine	TG REPSFECO Bénin	F	> 35	Juriste	Chargé de suivi évaluation
03	NASSI DOSSOU Lydie	Chargé de communication REPSFECO Bénin	F	> 35	Juriste	Assistante du Chef projet

**Source : élaboré dans le cadre de cette évaluation, février 2019**

Le tableau III montre que l'équipe de gestion du projet est compétente pour conduire les activités avec succès. Ce qui se justifie par un contrôle réussi de l'exécution du projet durant sa période de vie dont résultent les éléments de l'analyse efficiente. Précisons que l'assistante du chef de projet a été remplacée pour des raisons d'indisponibilité après 9 mois d'activités intenses. Sa remplaçante a conduit sans faille les activités pour le reste du temps du projet.

### 4.1.3. Efficience du projet

L'analyse de l'efficience du projet passe par le rapport coût efficacité restitué par le tableau IV.

**Tableau IV : Analyse coût-efficacité des activités du projet en rapport avec les résultats obtenus**

Activité	Coût affecté (FCFA)	Résultats obtenus	Commentaire à base de SEPO
A.1.1 : Etude diagnostique de la participation des jeunes, femmes et personnes handicapées dans les mécanismes de développement de la Commune de Houéyogbé	880 000	<p><b>Appropriation de la logique de développement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les jeunes ne sont pas informés et ne s'intègrent pas dans la logique de développement ;</li> <li>- les femmes n'ont aucune notion de décentralisation et de la gouvernance locale ;</li> <li>- 93 % des personnes handicapées n'appréhendent rien de la décentralisation.</li> </ul> <p><b>Participation des couches vulnérables aux séances de prise de décision</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les jeunes disent n'être pas informés ;</li> <li>- les femmes sont invités aux manifestations de grand groupe (JIF, accueil de délégation, ...) ;</li> <li>- les personnes handicapées ne préoccupent ni autorités, ni populations.</li> </ul>	<p>Les résultats de l'étude donnent une image réelle du vécu des jeunes, femmes et personnes vivant avec un handicap en ce qui concerne leur implication dans les initiatives de citoyenneté, de prise de décision et de redevabilité. On note une cohérence dans les rapports coût efficacité par rapport aux résultats de l'étude de référence.</p> <p>Réalisation : 100 %</p>
A.1.2 : Atelier de validation des résultats de l'étude	642 000	<p>Pré-validation : 20 participants (6 femmes, 6 hommes, 8, jeunes)</p> <p>Validation : 30 participants (7 femmes, 9 jeunes, 2 personnes handicapées, 12 hommes)</p>	<p>Le coût prévu a couvert les rubriques de cette activité.</p> <p>Réalisation : 94,5 %</p>
A.1.3 : Evaluation finale du projet	450 000	A permis de comprendre le niveau optimal de réalisation des activités du projet et des résultats obtenus.	<p>Evaluation réalisée avec succès même si le coût prévu été un peu sous-estimé.</p> <p>Réalisation : 100 %</p>
A.1.4 : Atelier de capitalisation des résultats du projet	391 000	A réaliser	<p>A réaliser</p> <p>Réalisation : 0 %</p>
A.2.1 : Contrat de partenariat avec les organes de presse, membres de la Fédération des Radios Communautaires du Bénin (FERCAB) et diffusion des différents genres journalistiques prévus dans les contrats	450 000	<p>1 contrat de partenariat avec une presse écrite</p> <p>2 contrats de partenariat avec 2 organes de presse audio</p>	<p>Les émissions ont été régulièrement réalisées avec succès (cf. encadré 3 en annexe).</p> <p>Réalisation : 100 %</p>

A.2.2 : Ateliers de formation des formateurs à l'intention des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap sur leurs droits et devoirs dans le processus de décentralisation, de même que la promotion des valeurs citoyennes	1 472 000	<p>02 ateliers réalisés pour la formation des formateurs</p> <p>1. Dahè-Doutou-Honhoué : 30 participants 14 femmes participantes 12 jeunes participants 04 personnes handicapées participants</p> <p>1. Sè-Zoungbonou-Houéyogbé : 38 participants 16 femmes 16 jeunes 06 personnes handicapées</p>	<p>Les activités de formation sont réalisées avec succès et sont bien appréciées par les participants</p> <p>Réalisation : 100 %</p>
A.2.3 : Séances de sensibilisation conduites par les personnes formées sur les mêmes thématiques à l'endroit des membres de leurs ONG et Associations	1 195 000	<p>206 personnes ont bénéficié des sensibilisations animées conjointement par l'équipe de gestion du projet et les CVC dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- femmes : 63</li> <li>- jeunes : 104</li> <li>- personnes handicapées : 15</li> <li>- hommes : 24</li> </ul> <p>Participation aux séances de restitution de la séance de sensibilisation sur la décentralisation, les valeurs citoyennes et la redevabilité des jeunes et apprentis.</p> <p>Séance de sensibilisation des jeunes sur la décentralisation, les valeurs citoyennes et la redevabilité par les membres des Comités de Veille Citoyenne ayant regroupé 39 participants dont 04 jeunes filles</p>	<p>Les résultats attendus sont atteints dans le cadre de cette sensibilisation, ce qui montre un succès total de cette activité.</p> <p>Réalisation : 100 %</p>
A.2.4 : Mise en place d'un Comité de pilotage composé des membres l'équipe de gestion du projet à REPSFECO Bénin, des populations cibles pour le suivi des activités et tenue de réunion trimestrielle (au total 5 réunions)	55 000	4 réunions trimestrielles réalisées sur 5	Réalisation : 80 %
A 3.1 Mise en place des membres du comité de veille citoyenne lors de la formation des formateurs et leur dotation en frais d'appels téléphoniques et divers pendant 9 mois	100 000	<p>Mise en place de trois (3) Comités de Veille Citoyenne dans les trois (3) arrondissements de Sè, Houéyogbé et Zoungbonou</p> <p>Mise en place de trois (3) Comités de Veille Citoyenne dans les trois (3) arrondissements de Dahè, Doutou et Honhoué composés de 34 personnes avec à leurs têtes sept (7) responsables</p>	<p>Les comités de veille citoyenne sont mis en place et ont effectivement joué leurs rôles dans le cadre des activités de sensibilisation.</p> <p>Réalisation : 100 %</p>

A.3.2 : Plaidoyer à l'endroit des autorités locales pour une amélioration de la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les instances de réflexion sur les activités de développement de la commune ou des arrondissements en vue d'une meilleure prise en compte des besoins socio-économiques de ces personnes à Houéyogbé	215 000	46 participants dont : - femmes : 11 ; - jeunes filles : 13 ; - jeunes garçons : 10 ; - hommes : 03 ; - personnes handicapées : 09	Réalisation : 100 %
A.3.3 : Organisation de séances de reddition de compte des autorités à cette population cible	Non affecté	20 participants dont : - femmes : 04 ; - jeunes : 12 ; - hommes : 02 ; - personnes handicapées : 02.	Réalisation : 100 %
Suivi évaluation	200 000	5 suivis prévus, 04 réalisés et il reste 01 à réaliser au dernier trimestre. Notons qu'il y a eu des suivis non planifiés et qui ont été réalisés, ce qui fait accroître le nombre de suivis à 8 pendant l'évaluation finale du projet.	Réalisation : 80 %

Source : élaboré dans le cadre de cette évaluation, février 2019

#### 4.1.4. Outputs du projet en rapport avec les résultats renforcés par les rôles et responsabilités des groupes cibles

##### 4.1.4.1. Connaissance et appropriation du projet par les groupes cibles

Le débat autour de la connaissance et de l'appropriation du projet a été engagé à partir de la question « *qu'est-ce que vous savez de ce projet* » aux différents acteurs selon leur niveau d'implication, leur rang social et leur statut socioprofessionnel et communautaire. Les acteurs interrogés, qu'ils relèvent de la sphère communale ou de l'échelle locale ont *quasi* la même compréhension des objectifs du projet d'une part et de sa logique d'intervention d'autre part.

A leur avis, le projet a pour but principal de renforcer les capacités des jeunes, des femmes et des personnes handicapées dans la connaissance de leurs droits et devoirs en tant que citoyen dans une démarche de promotion de la citoyenneté active et participative afin d'interpeller les détenteurs d'obligations que sont les élus locaux et communaux ou les mandants à rendre compte à leurs mandataires pour un contrôle citoyen vivant et une redevabilité publique effective. Sa spécificité réside dans le fait qu'il intègre les couches vulnérables (jeunes, femmes, personnes handicapées) faiblement représentées dans les organes de prise de décision au niveau communal et local. A en croire un agent des collectivités locales impliqué « **c'est un projet qui**



**visé à former sur la veille citoyenne, l'utilité des droits et devoirs.... Sa mise en œuvre a suscité l'engouement à suivre comment la mairie est gérée... »** (Entretien 1, Autorité communale, Houéyogbé, 6 février 2019). Un autre informateur déclare pendant un entretien de groupe que **« ce projet concerne les couches vulnérables à savoir les femmes, les jeunes et les handicapés. Car cette couche est marginalisée et non représentée dans la gestion de la commune. Or le développement est l'affaire de tous les fils et filles de la commune »** (Entretien 10, CVC Sè-Zoungbonou-Houéyogbé, Arrondissement de Sè, 7 février 2019).

Dans cette perspective, l'initiative du projet est partie d'un constat poignant. Selon une participante lors du même entretien de groupe, **« le projet a constaté que la communauté à la base ne s'intéressait pas ou n'était pas bien imprégnée de la notion de décentralisation. Ainsi, la mise en œuvre du projet a suscité une prise de conscience particulière. A travers les sensibilisations, la population a donc pris conscience de la citoyenneté, de la notion de redevabilité et de la gouvernance à la base »** (Entretien 10, CVC Sè-Zoungbonou-Houéyogbé, Arrondissement de Sè, 7 février 2019). Les constats étant multiples et préoccupants, un autre informateur renchérit : **« (...) dans notre communauté ici, les personnes handicapées ne sont pas considérées, même pas les femmes ; ce qui fait que l'arrivée de ce projet est bien »** (Entretien 11, promoteur d'ONG, Sè, 7 février 2019).

A la suite du constat de non-participation à la gestion de l'action publique par les groupes vulnérables notamment, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, le projet a apporté une dose suffisante de communication pour un changement de comportements à travers la formation des formateurs et des sensibilisations à divers niveaux. Ainsi, **« c'est avec les sensibilisations que les gens ont su qu'ils sont concernés par ce qui se passe dans la commune. Sinon, avant, ils ne s'intéressaient pas du tout »** (Entretien 10, CVC Sè-Zoungbonou-Houéyogbé, Arrondissement de Sè, 7 février 2019). Puisque **« (...) c'est un projet qui a pour objet de former, de sensibiliser les couches vulnérables telles que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées sur la redevabilité, la décentralisation et la citoyenneté dans la Commune de Houéyogbé »** (Entretien 11, promoteur d'ONG, Sè, 7 février 2019). Ces propos pointent du doigt la trame de fond de l'intervention du projet qui tourne autour de la décentralisation, la citoyenneté et la redevabilité.

Au cours de l'entretien avec les membres du CVC de Sè-Zoungbonou-Houéyogbé, un autre informateur confie, **« nous avons travaillé avec le projet FoSIR 2. Ce projet est venu informer et sensibiliser la population sur la décentralisation, la redevabilité et la citoyenneté. La décentralisation est la démocratie à la base, c'est-à-dire le pouvoir géré par le peuple. La redevabilité est le compte rendu, la reddition des comptes que doivent faire les autorités communales pour rendre compte à la population sur la gestion des affaires administratives et financières. La citoyenneté consiste aux droits et aux devoirs des citoyens »** (Entretien 10, CVC Sè-Zoungbonou-Houéyogbé, Arrondissement de Sè, 7 février 2019).

Une apprentie coiffeuse renchérit pour dire qu'**« à propos de la décentralisation, ils nous ont aussi expliqué que le pouvoir public est une affaire de tout le monde à considérer du niveau central au niveau local »** (Entretien 4, apprentie coiffeuse, Doutou, 6 février 2019). Dans un autre entretien de groupe les participants ont décrypté les notions en débat en rapportant : **« pour ce qui est de la citoyenneté, un bon citoyen doit s'acquitter de ses taxes et doit respecter les lois. C'est un acte**

de civilité qui peut permettre d'oser renseigner sur nos petites structures à savoir la mairie en ce qui concerne la gestion des fonds. Nous pouvons aussi demander des comptes rendus et prendre part aux sessions du conseil communal » (Entretien 19, CVC Dahè-Doutou-Houéyogbé, 7 février 2019).

A propos de la redevabilité, une personne handicapée rapporte, « **un bon citoyen a le droit et le devoir de dénoncer tout ce qui n'est pas bon dans son village, dans l'arrondissement ou dans la commune. Nous avons le devoir de participer à toutes les séances qui s'organisent à l'arrondissement, notamment les séances de reddition de compte. Car l'affaire de la gestion de la cité concerne tout le monde que ce soit les hommes, les femmes, les jeunes, les vieux, les artisans, les personnes handicapées, ...** » (Entretien 14, personne handicapée, Sè, 7 février 2019).

Et une femme conclut que, « **nous devons bien connaître nos droits et nos devoirs en tant que citoyens et en tant que femme. Nous avons parlé de beaucoup de choses. Si j'avais été à l'école et que je savais écrire, j'allais prendre note de tout ce qui a été dit, car il s'agissait de très beaux conseils. Nous femmes avons aussi le droit de participer aux réunions, aux regroupements. Il est de la responsabilité de toute personne adulte, notamment de la femme d'éduquer les enfants, même s'ils ne sont pas les siens, sur l'importance et l'obligation du respect envers les grandes personnes, le respect mutuel,...** Ce n'est pas ce que nous avons toujours cru que la femme est faite pour rester uniquement à la maison,...

 » (Entretien 6, femme bénéficiaire formatrice du manioc, Honhoué, 6 février 2019).

Ces propos révèlent une bonne connaissance du projet par les groupes cibles et les notions autour de la décentralisation telles que résumées par le *Guide de formation des formateurs sur la citoyenneté active pour une meilleure redevabilité à l'usage des femmes, jeunes et personnes handicapées* (Maison de la société civile, Coopération Suisse, FoSIR 2, 2018).

Conformément aux lois de la décentralisation rapportées dans le *Guide de formation des formateurs...* « **La commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales** » (article 2, Loi N° 97-0029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin).

La citoyenneté, quant-à-elle, « **(...) est une démarche des citoyens ordinaires et / ou des organisations de la société civile qui veillent et s'engagent directement ou indirectement à obliger les dirigeants (niveaux local et national), à prendre en compte les besoins des couches exclues et vulnérables** » (Maison de la société civile, Coopération Suisse, FoSIR 2, 2018, p. 33).

Dans le décryptage de la citoyenneté, le *Guide de formation des formateurs...*, évoque les droits et devoirs du citoyen. Ainsi, chaque citoyen doit bénéficier aux droits civils (droits à la vie, l'égalité devant la justice, la liberté, etc.), droits politiques (voter, se présenter à une élection, etc.), droits sociaux (travail, grève, éducation, sécurité sociale, etc.), droits dits de troisième génération, notamment vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, etc.) (Maison de la société civile, Coopération Suisse, FoSIR 2, 2018, pp. 30-34). A l'opposé, il a le devoir d'assumer ses obligations civiques (respecter la loi, payer ses impôts et taxes, participer à la

défense du pays en temps de guerre, mais aussi en temps de paix (Maison de la société civile, Coopération Suisse, FoSIR 2, 2018, pp. 36-38).

Cette lumière sur la connaissance du projet conduit à s'intéresser à ce que les bénéficiaires ont concrètement fait et les résultats y afférents dans la vie du projet.

#### **4.1.4.2. Actions concrètes des comités de pilotage et de gestion du projet à Houéyogbé**

Chaque acteur "institutionnel" a joué une partition irréprochable à la réussite du projet. D'abord, le comité de gestion du projet a été à la hauteur de ses rôles et responsabilités et a assuré un bon leadership et un management efficient pour un bon accompagnement des succès obtenus. Au début du projet, la mise en place du comité de gestion a été sanctionnée par la signature d'un contrat de prestation de services avec chacun des trois membres du REPSFECO Bénin impliqués directement dans sa gestion.

Ainsi, le contrat signé entre le REPSFECO Bénin et le Chef du projet précise entre autres tâches (article 2) :

- coordonner toutes les activités du projet ;
- coordonner les rencontres hebdomadaires avec les membres de l'équipe de gestion du projet ;
- élaborer les TDR qui doivent être envoyés à bonne date au référent pour avoir son avis ;
- élaborer les guides de formation et ou les dépliants de sensibilisation avec l'équipe d'encadrement ;
- envoyer régulièrement tous les outils élaborés dans le cadre du bon déroulement des activités au référent ;
- assurer la planification et la mise en œuvre des activités du projet ;
- faire un planning mensuel des activités qui doivent être régulièrement envoyé au référent ;
- assurer l'encadrement de l'équipe de travail ;
- assurer les relations avec la Maison de la Société Civile (MdSC) et le référent ;
- analyser les besoins ;
- veiller au respect de toutes les procédures fixées par le partenaire technique et financier (PTF) ;
- veiller à la mise en œuvre effective des activités prévues dans le projet et au respect des délais impartis ;
- veiller à la bonne organisation et la réussite des activités ;
- rendre compte régulièrement au référent ;
- informer le référent des dates fixées pour la réalisation des activités et si possible l'inviter à y participer ;
- superviser la rédaction des rapports d'activités et narratifs ;
- transmettre les rapports à bonne date ;
- participer aux choix des prestataires de services, de fournisseurs ou de consultants ;
- superviser l'équipe de gestion du projet.

Pour la bonne exécution des différentes tâches qui lui sont assignées, elle devra participer à toutes les séances d'information auxquelles elle sera conviée par le PTF. A ce titre, elle devra être membre du comité de pilotage.

En outre, le contrat signé avec l'assistante du chef projet rapporte les tâches à lui confiées ainsi qu'il suit (article 2) :

- ✓ travailler sous la supervision de la cheffe projet ;
- ✓ appuyer la cheffe projet dans l'élaboration des TDR ;
- ✓ participer à l'élaboration des guides de formation et / ou des dépliants de sensibilisation ;
- ✓ aider à la rédaction des rapports d'activités et narratifs ;
- ✓ participer au choix des prestataires de services, de fournisseurs ou de consultants ;
- ✓ participer à l'élaboration et à la planification des activités ;
- ✓ participer aux activités pour assurer la logistique ;
- ✓ travailler en collaboration avec l'équipe de gestion du projet.

Pour la bonne exécution des différentes tâches qui lui sont assignées, elle devra participer aux séances hebdomadaires de l'équipe de gestion du projet et assurer à ce titre le rapportage. Elle doit avoir une bonne capacité d'organisation du travail et de gestion du temps et une bonne capacité d'autonomie dans l'accomplissement des tâches.

Le dernier membre du comité de gestion du projet est la responsable suivi-évaluation. Son contrat stipule en son article 2 les tâches que voici :

- faire le suivi de toutes les activités du projet qui seront mises en œuvre ;
- participer aux rencontres hebdomadaires avec les autres membres de l'équipe de gestion du projet ;
- participer à la préparation et au lancement des appels d'offres ;
- appuyer le chef du projet à la préparation, à l'évaluation, la capitalisation et à la gestion des appels d'offres et les appels à propositions ;
- faire le suivi de l'élaboration des TDR et outils qui doivent être envoyés à bonne date au référent pour avoir son avis ;
- participer à l'élaboration des guides de formation et / ou dépliants de sensibilisation avec l'équipe d'encadrement ;
- faire le suivi régulier de l'état d'avancement des activités du projet ;
- analyser les rapports d'activités incluant le suivi des indicateurs et, au besoin, faire prendre les mesures nécessaires au respect des éléments du cadre logique ;
- veiller à l'atteinte des indicateurs ;
- participer au processus d'ordonnancement et de liquidation des dépenses (engagements spécifiques) ainsi qu'au contrôle des pièces justificatives des dépenses effectuées ;
- rappeler aux membres de l'équipe de gestion, les procédures fixées par le partenaire technique et financier (PTF) ;
- élaborer les rapports de suivi ;
- participer au choix des prestataires de services, de fournisseurs ou de consultant ;
- participer à l'élaboration et à la planification des activités ;
- travailler en collaboration avec l'équipe de gestion du projet.

En tant que responsable de suivi évaluation, elle devra faire le suivi de toutes les activités qui seront mises en œuvre et pourra si possible, orienter l'équipe d'encadrement. A cet effet, elle sera membre du comité de pilotage.

Le deuxième niveau d'acteurs institutionnels impliqués dans le projet est celui des membres du comité de pilotage dont certains responsables de l'équipe de gestion sont d'offices membres (chef projet, responsable suivi évaluation, etc.). Le document du projet indique que, « **les membres du comité de pilotage qui seront mis en place, dans la commune, seront composés des membres de REPSFECO Bénin, les représentants des trois catégories de groupes vulnérables, le Maire ou son représentant, un membre du conseil communal, le responsable du centre de promotion sociale (CPS) de Houéyogbé, un cadre de la mairie et un responsable d'ONG intervenant dans le domaine** » (FoSIR / Appels à projet /document de projet, 2018, p. 19).

Le comité de pilotage réellement installé le jeudi 5 avril 2018 est composé de 11 membres ainsi qu'il suit :

- ◆ le secrétaire général de la mairie ;
- ◆ le 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire, représentant le maire ;
- ◆ le représentant des personnes vivant avec un handicap ;
- ◆ la responsable du mouvement communal des femmes ;
- ◆ le président d'une organisation non gouvernementale ;
- ◆ le responsable de l'organe consultatif de la jeunesse ;
- ◆ la responsable du centre de promotion sociale de Houéyogbé ;
- ◆ le représentant des artisans ;
- ◆ et 3 membres de l'équipe de gestion du projet représentant le REPSFECO Bénin.

Cette configuration respecte très bien ce qui a été prévu dans le document du projet. Ce comité de pilotage multi-acteurs a assuré régulièrement ses responsabilités de suivi du projet à travers une réunion par trimestre régulièrement tenue et dont tous les rapports d'exécution en font une mention particulière. Selon un agent des collectivités locales « **chaque trimestre on se réunit avec l'équipe du projet et le bureau communal mis en place. Je peux vous dire que la secrétaire est une handicapée, la responsable communale des femmes, l'ancienne CA de Sè est membre. C'est un projet que la mairie connaît** » (Entretien 1, Autorité communale, Houéyogbé, 6 février 2019). Ainsi, le comité de pilotage est chargé d'évaluer le niveau d'atteinte des résultats du projet.

A la suite de ce qui a été restitué ci-dessus, la suite du rapport aborde l'accompagnement des bénéficiaires et des résultats obtenus.

#### **4.1.4.3. Accompagnement et résultats des bénéficiaires du projet**

Dans la perspective de faire impliquer un groupe important de bénéficiaires à la réussite du projet, il a été pensé la mise en place des Comités de Veille Citoyenne dont les membres sont issus de toutes les cibles, notamment les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec un handicap. A ce titre, deux comités de veille citoyenne ont été installés. Le premier composé de 7 membres regroupe les représentants des arrondissements de Sè-Zoungbonou-Houéyogbé. Ce comité a été installé à la suite

de la formation des formateurs sur la citoyenneté active et participative pour une meilleure redevabilité tenue le jeudi 22 mars 2018 à la mairie de Houyogbé.

A en croire un informateur, « (...) **le bureau avait été installé le 22 mars 2018. Cette installation est suivie d'une formation des formateurs et la mise en place du Comité de Veille Citoyenne à la salle de délibération de la mairie avec au total 30 participants représentant tous les arrondissements** » (Entretien 10, personne handicapée, membre du CVC Sè-Zoungbonou-Houéyogbé, 7 février 2019).

A la suite de cette clarification, la curiosité a poussé l'équipe d'évaluation à poser certaines questions de précision. La première indique : « comment aviez-vous été sélectionnés pour la formation ? » Le même informateur réplique. « **En ce qui nous concerne, nous les personnes handicapées, c'est le Centre de Promotion Sociale qui nous avait délégué. Nous étions trois handicapés délégués puis deux d'entre nous avons été retenus dans le Comité de Veille Citoyenne. Il s'agit de mon secrétaire adjoint et moi. Les autres couches ont été choisies par l'association des femmes leaders, et l'OCJ a eu à choisir les jeunes** » (Entretien 10, personne handicapée, membre du CVC Sè-Zoungbonou-Houéyogbé, 7 février 2019).

La seconde question est la suivante : « Quels étaient les critères de choix ? »

« **Euh !... Je vais dire que c'est le dynamisme. Au niveau du Centre de Promotion Sociale, nous sommes dans le comité de Réadaptation à Base Communautaire. Ce comité sensibilise la population sur les droits et devoirs des personnes handicapées. Donc nous avons été retenus sur la base de notre dynamisme** » (Entretien 10, personne handicapée, membre du CVC Sè-Zoungbonou-Houéyogbé, 7 février 2019).

Un autre membre du comité renchérit : « **je voudrais ajouter que les jeunes du comité sont les représentants des jeunes de chaque arrondissement. Il s'agit d'abord d'une sélection sur vote et sur la base des actions que mènent les jeunes sur le terrain** » (Entretien 10, jeunes < 35, membre du CVC Sè-Zoungbonou-Houéyogbé), 7 février 2019). La seconde personne handicapée membre du comité rebondit en rappelant la vision du projet « **le but de ce projet est de faire en sorte que les citoyens reconnaissent et exercent leurs droits et leurs devoirs en termes de redevabilité** » (Entretien 10, personne handicapée, membre du CVC Sè-Zoungbonou-Houéyogbé), 7 février 2019).

A ce niveau des débats, l'intérêt a été vite tourné vers les résultats obtenus par les CVC. La question qui l'a introduite est celle-ci : « *Qu'aviez-vous fait dans la pratique ?* » L'encadré ci-dessous apporte des réponses riches et abondantes.

#### **Encadré 1 : Résultats du CVC Sè-Zoungbonou-Houéyogbé**

(2) : Quand nous avons été installés, nous étions d'abord allés installer les comités de chaque arrondissement. Le 7 Mai 2018, nous avons effectué une descente dans un village appelé Lokohoué pour sensibiliser la population sur la redevabilité, la citoyenneté et sur la décentralisation. Il y avait 40 participants dont 15 hommes et 25 femmes.

Le 12 mai 2018, nous avons été dans le village Sohoumè pour une sensibilisation avec 37 participants (29 femmes et 8 hommes).

Le 29 mai, avec les femmes du REPSFECO Bénin, nous avons fait une grande sensibilisation ici au siège de l'arrondissement de Sè avec le Comité Communal de

Veille Citoyenne en tant qu'animateur et l'équipe de REPSFECO Bénin en tant que superviseur.

Le 11 septembre 2018, ensemble avec le REPSFECO Bénin, nous avons fait un plaidoyer au Maire et au conseil communal en vue d'imprégner ou d'amener ces autorités à avoir un regard sur les couches défavorisées, c'est-à-dire les jeunes, les femmes et les handicapés et à les insérer dans les instances de prise de décision.

Le 11 décembre 2018, le Comité Communal de Veille Citoyenne a suivi la reddition de compte sur l'électricité, la gestion et la mobilisation des impôts. Cette reddition de compte a été faite par le Maire de la commune lui-même à la maison des jeunes de Houéyogbé. Ceci est le point des activités menées à Sè et globalement au niveau communal.

(7) : Pour ce qui est des activités menées à Houéyogbé, le 27 novembre 2018, le comité a suivi un conseil communal.

Le 20 mai, nous avons organisé une sensibilisation dans le village de Zindji avec la participation de 10 hommes et de 15 femmes.

Le 25 juin 2018, a eu lieu une sensibilisation avec la participation de 5 hommes et 8 femmes.

Le 18 novembre 2018, il y a eu une sensibilisation dans le village de Avégodoé avec la participation de 31 personnes dont 23 hommes et 08 femmes.

Le 29 septembre 2018, nous avons suivi un conseil communal.

Le 3 décembre 2018, a eu lieu une grande sensibilisation à la salle de délibération de la mairie. On comptait 54 participants dont 27 hommes et 27 femmes.

A la maison des jeunes de Houéyogbé, nous avons suivi une séance de reddition de compte sur la mobilisation des ressources le 8 novembre 2018.

Le 10 décembre 2018, nous avons suivi une séance de reddition de compte à la maison des jeunes sur l'électricité, c'est-à-dire la gestion des lampadaires publics, le taux d'électrification dans la commune.

Le 25 janvier 2019 a eu lieu une sensibilisation dans le village Tohon avec 22 participants dont 9 hommes et 13 femmes.

En sommes, au cours de ces activités, des photos et des listes de présence ont été envoyés à madame YAYA *via what'sApp*.

(6) : En dehors des activités d'ensemble, notre comité, celui de l'arrondissement de Zoungbonou est allé se présenter au chef d'Arrondissement le 10 avril 2018.

Le 13 avril 2018, le comité s'est également présenté au chef de village de Tohonou, de Davè, de Solohoué, de Houingah.

Le 18 avril 2018 a eu lieu la présentation du comité aux chefs de village de Zoungbonou et de Manonkpon.

Le 23 avril 2018 il y a eu la 1<sup>ère</sup> sensibilisation à Hicondji (Manonkpon) sur la décentralisation, les valeurs citoyennes et la redevabilité avec 16 participants.

Le 29 avril 2018, nous avons organisé une sensibilisation à Manonkpon centre avec 44 participants.

Le 6 mai 2018, il y a eu une sensibilisation à Sèwakomè (Zoungbonou) avec la participation de 19 personnes.

Le 13 mai 2018 à Zoungbonou a eu lieu une sensibilisation avec la présence de 13 personnes.

Le 20 mai 2018 a eu lieu une sensibilisation à Davè avec 44 personnes.

Le 27 mai 2018 a eu lieu une sensibilisation à Houingah / Solohoué avec 61 personnes.

Le 22 juillet 2018 s'est tenue une sensibilisation dans le village Tohonou avec la présence de 36 participants.

Activités non prévues et faites

(5) : J'étais déjà une représentante des femmes pour les actions citoyennes dans la commune. Nous faisons des sensibilisations sur l'importance des actes d'état civile (actes de naissance et acte de décès) à Manonkpon avec la présence de 11 personnes.

- Le 27 septembre 2018 avec 14 personnes ;
- Le 4 décembre 2018 avec 9 personnes ;
- Le 9 janvier 2019 avec la présence de 18 personnes ;
- Le 16 janvier 2019 avec 17 personnes ;
- Puis le 13 janvier 2019 à Djibio sur invitation d'un membre du groupe de pression on a eu 44 participants.

Et pour toutes ces occasions, je profite pour passer le message sur la veille citoyenne à la population. Mais pendant ces occasions, je n'ai pas pu envoyer des photos à madame YAYA.

Source : Entretien 10, CVC Sè-Zoungbonou-Houéyogbé, 7 février 2019

Cet encadré laisse comprendre que le comité de veille citoyenne de Sè-Zoungbonou-Houéyogbé a réuni assez de résultats significatifs à l'issue du travail qui leur a été confié en ce qui concerne la promotion des valeurs citoyennes, la décentralisation et la reddition des comptes.

Qu'en est-il du comité de veille citoyenne de Dahè-Doutou-Honhoué ? Pour susciter le débat, il a été posée la question suivante lors de l'entretien avec les membres : « Après la formation, que dites-vous aux gens ? Qu'aviez-vous fait concrètement ? Comme dans le cas précédent, les réponses sont restituées en encadré 2.

#### **Encadré 2 : Résultats du CVC Dahè-Doutou-Honhoué**

(4) : Après avoir regroupé les gens, nous leur présentons l'objectif du projet. Ensuite, on leur dit les choses auxquelles ils ont droits dans leur commune, surtout, ils ont droit à l'information. Nous leur demandons de rechercher l'information, d'analyser l'information afin de relever là où il y a d'erreur, là où leurs droits ont été piétinés. En dehors de l'information, nous leur parlons de long en large de leurs droits.

Ensuite nous leur présentons ce qu'il fallait faire avant de réclamer leurs droits. A ce niveau, nous attaquons surtout les jeunes qui n'ont pas l'esprit de protéger les biens publics. Donc nous leur demandons de faire un peu d'effort dans ce domaine. La population en générale n'a pas compris qu'il fallait payer les impôts pour avoir accès aux marchés, aux hôpitaux, et à l'eau potable si possible. Après ces explications, nous leurs parlons aussi de la décentralisation qui veut dire que l'Etat c'est encore nous.

(1) : En dehors de tout ce qui a été dit, je suis contente, car il est rare de voir une sensibilisation qui regroupe les personnes normales et les handicapés tous ensemble comme l'a fait FoSIR. C'est une bonne chose que nous partageons avec notre entourage. Nous avons la possibilité de nous rapprocher des élus locaux et du Maire pour demander comment se passe la gestion des fonds publics et suivre également des séances de reddition de compte à la mairie.

(4) : En ce qui concerne les activités menées, nous avons commencé à sensibiliser les femmes au niveau des centres de santé après avoir informé les autorités. Ensuite nous avons fait un plaidoyer à l'endroit de la mairie pour réclamer nos droits. Nous



avons sensibilisé plus d'une centaine d'apprentis. Nous avons aussi sensibilisé les élèves de la seconde en terminale. Ensuite, nous avons regroupé certains handicapés de la commune et les femmes. Souvent, nous organisons les sensibilisations par arrondissement.

Dans l'arrondissement de Dahè, nous avons sensibilisé 15 handicapés.

A Doutou nous en avons eu 20 handicapés.

A Honhoué, 5 handicapés.

A Dahè, nous avons mobilisé au moins 60 femmes.

A Doutou, 20 femmes et à Honhoué nous en avons mobilisé 24.

(3) : moi particulièrement, je participe aux conseils communaux et aux séances de reddition de compte à la mairie. On nous interpelle également pour tout ce qui concerne la société civile.

Source : Entretien 19, CVC Dahè-Doutou-Honhoué, 7 février 2019

Au regard de ces résultats, les bénéficiaires du présent projet qu'ils soient groupes de pression ayant participé à l'opérationnalisation des activités sur le terrain ou les acteurs sociaux pris isolément ont joué un rôle déterminant dans sa réussite. Pour les premiers, notamment les CVC, ils assurent la tenue des séances de sensibilisation sur les droits et devoirs des groupes cibles et leurs rôles dans la gestion du pouvoir au niveau communal.

Quant aux seconds, constitués des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap, leurs rôles principaux ont été de relayer l'information dans leur entourage immédiat (marché, maison, lieu de travail, groupement et association) pour un large impact de la sensibilisation. Voici quelques propos déclaratifs à ce sujet.

**« Après la rencontre, j'ai sensibilisé les autres apprenties ainsi que mes frères et sœurs à la maison »** (Entretien 3, apprentie couturière, Doutou, 6 février 2019).

**« De même, dans mon regroupement de fabrication de gari, je saisis toutes les occasions possibles pour leur parler des droits et devoirs de la femme, l'importance de l'éducation des enfants à la citoyenneté. Que ce soit au champ, sur la rue ou n'importe où, je parle de la citoyenneté à tous »** (Entretien 6, femme formatrice de manioc, Honhoué, 6 février 2019).

En conséquence, les bénéficiaires et les comités de veilles citoyennes ont pu se rendre compte de leurs obligations d'exiger aux détenteurs de pouvoir public de rendre compte de leurs actions. Pour cela, ils vulgarisent la bonne nouvelle comme exprimé ci-dessous.

**« Je suis tellement contente de tous les conseils et explications qui ont été donnés lors de cette sensibilisation au point où je consacre, depuis lors, au moins deux heures de temps de ma journée à aller vers mes voisines femmes et leur apporter les conseils et éclaircissements sur leurs droits et leurs devoirs »** (Entretien 6, Femme bénéficiaire formatrice du manioc, Honhoué, 6 février 2019).

**« [...] Ce que nous avons fait de façon concrète, c'est de sensibiliser, nous les accompagnons dans la sensibilisation, dans le plaidoyer. Nous aidons les gens à plaidoyer auprès des autorités locales et impliquer ces groupes dans la prise des décisions. Au poste de responsabilité nous avons accompagné le comité dans les villages pour sensibiliser les gens à s'impliquer, à participer réellement au développement de leur hameaux, de leur village. Nous avons aussi participé à mettre en place les cellules des personnes handicapées, des femmes. Dans**

**les arrondissements /quartiers on a participé à faire ça et en tant que ONG on a essayé de faire des lobbies pour intégrer ces groupes dans des *fora* »** (Entretien 11, Responsable ONG, Sè, 7 février 2019)

A la lecture de ces opinions, on comprend que le projet a réussi a enrôlé les bénéficiaires dans son esprit et toutes les parties prenantes sont fiers d'en avoir pris part et de venter les résultats en termes de changements réussis.

#### **4.1.4.5. Changement qualitatif du projet à propos de la citoyenneté, la décentralisation et la redevabilité participative chez les bénéficiaires et leurs localités**

Le projet a clairement atteint ses objectifs selon les propos recueillis auprès des informateurs des localités bénéficiaires. Il s'ensuit que sans ce projet les populations n'auraient pas pris « conscience » du rôle qui leur revient de droit à jouer dans le développement de leurs localités. De leurs opinions, il ressort que les populations détiennent aujourd'hui les connaissances nécessaires et le pouvoir requis, comme les initiateurs de ce projet l'ont envisagé, pour participer à la veille citoyenne en ce qui concerne la gestion du pouvoir public. Ceci est bénéfique à tous les acteurs d'autant plus que le projet n'épargne pas les couches les moins représentées dans les sphères de prise de décisions dans la commune, mieux il met ces couches aux cœurs de ses interventions.

En effet, les bénéficiaires répondant à la question « Quels sont les changements qualitatifs qu'il y a eu dans la vie des populations ? » se sont confiés et voilà leurs opinions à l'issue d'un entretien de groupe réalisé avec les membres du CVC de Dahè-Doutou-Honhoué.

(1) : « **ce que moi, j'ai constaté est que les femmes sont beaucoup plus informées sur leurs droits et devoirs** » (Entretien 19, CVC Dahè-Doutou-Honhoué, 7 février 2019).

(2) : « **aujourd'hui, de part ce que FoSIR nous a appris, nous personnes handicapées savons que nous avons le droit de nous impliquer dans diverses structures. Par exemple, si la mairie demande un recrutement, nous pouvons y aller nous aussi** » (Entretien 19, CVC Dahè-Doutou-Honhoué, 7 février 2019).

(3) : « **Hier, à Honhoué, une femme vous disait qu'elle était fière et contente de ce qu'elle avait entendue et qu'elle le partage avec tout son entourage. Les femmes ayant suivi les sensibilisations partagent ce qui a été dit avec d'autres femmes et ces dernières réclament également leur sensibilisation. Ces femmes qui ont été sensibilisées ont envie de travailler dans leurs villages pour accomplir leurs devoirs en tant que citoyen** » (Entretien 19, CVC Dahè-Doutou-Honhoué, 7 février 2019).

Les participants au projet, pris individuellement, ont également fait des déclarations en répondant à la question « Qu'est-ce que ce projet vous a apporté de particulier et que vous n'auriez pas eu si vous n'y aviez pas participé ? »

**« Si j'avais manqué cette sensibilisation, je ne comprendrais toujours pas les droits et devoirs des enfants et des apprentis et en tant que citoyens. Je n'aurais pas une pensée claire de ce que je dois faire et de tout ce que je peux réclamer en tant que droit. Aussi, ne saurai-je pas très bien l'importance du respect, de l'obéissance et de l'amour du travail bien fait [...] Après la rencontre, j'ai pu sensibiliser quelques personnes. En ce qui concerne le changement, c'est**

**d'abord une joie pour moi de connaître ces choses. On ne peut plus détruire les biens publics. Depuis cette rencontre nous avons de considération pour des personnes handicapées dans la société. Ce projet est une bonne chose qui a éveillé la conscience de plusieurs personnes dans la localité en matière de développement »** (Entretien 2, apprentie couturière, Dahè, 6 février 2019).

**« Grace à ce projet, on constate un changement de comportement chez tout le monde. Aujourd'hui, les femmes ont l'audace d'aller aux réunions, de prendre la parole en public et de s'exprimer. Elles savent maintenant qu'elles peuvent se réunir en groupe de dix personnes par exemple pour aller voir le délégué, le chef d'arrondissement ou le Maire pour demander des comptes rendus de la gestion du village ou de la ville sans intermédiaire et sans avoir peur. Elles savent maintenant qu'il faut s'intéresser à tout ce qui se fait dans la commune et de dénoncer tout ce qui ne va pas bien »** (Entretien 6, femme formatrice de manioc, Honhoué, 6 février 2019).

En ce qui concerne la jeunesse, **« les jeunes ont commencé à assister aux conseils communaux et aux séances de reddition de compte »** (Entretien 10, CVC Sè-Zoungbonou-Houéyogbé, 7 février 2019). Précisément à propos des devoirs des citoyens, une apprentie rapporte : **« le changement que moi j'ai noté est que d'habitude, ma patronne fermait l'atelier lorsqu'elle apprend que les agents des impôts venaient dans le village. Mais cette année, elle a compris et est allée payer ses impôts d'elle-même ainsi que d'autres patronnes d'atelier de notre village »** (Entretien 8, apprentie couturière, Honhoué, 6 février 2019).

Dans l'ensemble, ce qui se dégage des entretiens rapportés ci-dessus, c'est que les parties prenantes que sont les femmes, les personnes handicapées et les jeunes ont gardé le souvenir des changements significatifs que le projet a apporté dans leur vie individuelle ou collective d'une part, mais également dans leurs localités d'appartenance d'autre part. Les acteurs ont une bonne appréciation du projet et se mobilisent pour sa pérennisation.

#### **4.1.5. Pérennité du projet**

Au regard des apports du projet aux bénéficiaires et les défis qui restent à relever surtout en terme d'informations à apporter aux populations, les groupes cibles et les acteurs chargés du pilotage du projet ont unanimement exprimé leur souhait de pérenniser les actions de plusieurs points de vue.

En effet, les bénéficiaires estiment que la sensibilisation sur les questions de citoyenneté, de redevabilité et de l'implication de toutes les couches, surtout celles vulnérables doit être répétitive afin de permettre un bon maillage au niveau de la population. Pour cette raison, il a été mis en place les comités de veille citoyenne ayant une certaine indépendance dans leurs rôles et responsabilités. Ainsi, le document de projet avait déjà prévu :

- ❖ depuis la mise en œuvre du projet, laisser suffisamment la main aux populations cibles afin qu'elles puissent prendre des initiatives pour la pérennisation du projet ;
- ❖ profiter de chaque autre activité pour faire des suivis des acquis du projet ;
- ❖ rechercher d'autres financements pour la poursuite des activités pour la pérennisation des bonnes pratiques ;

- ❖ les jeunes, les femmes et les personnes handicapées formés et sensibilisés sur leurs droits et devoirs, la décentralisation et sur les valeurs citoyennes ont pris conscience de leur rôle d'acteurs de développement et de veille citoyenne ;
- ❖ ces personnes ont acquis de l'expérience avec les formations et les sensibilisations de leurs pairs sur les mêmes thèmes avec l'appui des ONG de la commune lors de la mise en œuvre du projet et après sa fin ;
- ❖ les ONG poursuivront les activités du projet ;
- ❖ les femmes, les jeunes et les personnes handicapées sont présents dans les cadres d'échanges sur les actions prioritaires relatives à un meilleur accès aux besoins socio-économiques ;
- ❖ les autorités locales ont commencé à inscrire dans le PAI, plus d'actions en faveur des besoins socio-économiques de cette couche de la population ;
- ❖ les premiers résultats issus des activités, notamment l'amélioration de la prise en compte des besoins socio-économiques de la population cible encourage ces personnes à garder la veille ;
- ❖ le mécanisme de reddition de compte entre les autorités, les femmes, jeunes et personnes handicapées a instauré un climat de confiance mutuelle.

Dans cette perspective, il a été envisagé de faire une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des Comités de Veille Citoyenne (CVC) installés pendant la vie du projet à propos des deux groupes d'arrondissement (Sè-Zoungbonou-Houéyogbé et Dahè-Doutou-Honhoué).

**Tableau V : Analyse SWOT du CVC de Sè-Zoungbonou-Houéyogbé**

<b>Analyse de l'environnement interne</b>	
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
Plus de 50 % des membres ont une bonne expérience dans la participation aux actions des groupes de pression au niveau local	Faible capacité de mobilisation financière
Certains membres ont l'expérience d'ancien détenteur d'obligations	Indisponibilité de certains membres
Fort engagement et détermination des membres	Faible niveau de compréhension des réalités en débats
Crainte d'échec probable dans leur mission	
Certains membres sont des délégués de leurs localités d'origine	
<b>Analyse de l'environnement externe</b>	
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Tenue régulière des sessions du conseil communal	Fin du projet
Volonté des autorités de faire la reddition des comptes	Faible capacité de financement des activités par les parties prenantes
Existence du programme FOSIR	Changement de régime politique
Engagement du REPSFECO Bénin à faire connaître les droits et devoirs des citoyens pour une citoyenneté active et une bonne participation à la redevabilité publique	Renouvellement des autorités locales à l'issue des prochaines élections

Initiative du projet par les partenaires REPSFECO Bénin, Maison de la Société Civile et la Coopération Suisse	Fin du financement de FOSIR
Existence du cadre de concertation communal	Manque de soutien au fonctionnement des CVC
Mise en place réelle des CVC fonctionnels par les parties prenantes	Mauvaise interprétation des textes de lois, conventions, chartes, déclarations, et autres par les détenteurs d'obligations
Existence d'une charte sur la bonne gouvernance locale	Désintéressement des détenteurs de droits à réclamer le contrôle citoyen et la reddition des comptes
Existence des lois sur la décentralisation	Démotivation des parties prenantes et des couches vulnérables à participer à la construction d'une citoyenneté active et participative
Le Bénin est partie des conventions, déclarations, chartes et autres initiatives relatives à la bonne gouvernance au niveau international, régional et sous régional	Mauvaise reddition des comptes et d'une redevabilité publique
Arrimage des textes de lois au Bénin avec les conventions internationales, régionales et sous régionales	Non implication des chefs de village (CV), chefs quartiers et chef d'arrondissement, les chefs religieux, sages et personnes âgées dans le projet
Existence des espaces publics pour la mobilisation sociale	Démotivation des groupes marginalisés
Volonté manifeste des groupes marginalisés à participer aux activités du projet	Besoin de connaître les droits et devoirs, la décentralisation, le contrôle citoyen et la reddition des comptes pour une bonne redevabilité publique

**Source : élaboré dans le cadre de cette évaluation, février 2019**

**Tableau VI : Analyse SWOT du CVC de Dahè-Doutou-Honhoué**

<b>Analyse de l'environnement interne</b>	
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
Détermination des membres	Echec des efforts de mobilisation financière des membres
Volonté des uns et des autres	Faible capacité de mobilisation financière
Amour du projet	Absence de certains membres aux séances
Respect mutuel	Retard de certains membres aux séances
Engagement sans contre partie	Ecart dans les niveaux de compréhension
<b>Analyse de l'environnement externe</b>	
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Tenue régulière des sessions du conseil communal	Fin du projet
Volonté des autorités de faire la reddition des comptes	Faible capacité de financement des activités par les parties prenantes
Existence du programme FOSIR	Changement de régime politique
Engagement du REPSFECO à faire connaître les droits et devoirs des citoyens pour une citoyenneté active et une bonne participation à la redevabilité publique	Renouvellement des autorités locales à l'issue des prochaines élections

Initiative du projet par les partenaires REPSFECO, Maison de la Société Civile et la Coopération Suisse	Fin du financement de FOSIR
Existence du cadre de concertation communal	Manque de soutien au fonctionnement des CVC
Mise en place réelle des CVC fonctionnels par les parties prenantes	Mauvaise interprétation des textes de lois, conventions, chartes, déclarations, et autres par les détenteurs d'obligations
Existence d'une charte sur la bonne gouvernance locale	Désintéressement des détenteurs de droits à réclamer le contrôle citoyen et la reddition des comptes
Existence des lois sur la décentralisation	Démotivation des parties prenantes et des couches vulnérables à participer à la construction d'une citoyenneté active et participative
Le Bénin est partie des conventions, déclarations, chartes et autres initiatives relatives à la bonne gouvernance au niveau international, régional et sous régional	Mauvaise reddition des comptes et d'une redevabilité publique
Arrimage des textes de lois au Bénin avec les conventions internationales, régionales et sous régionales	Non implication des CV, chefs quartiers et chef d'arrondissement, les chefs religieux, sages et personnes âgées dans le projet
Existence des espaces publics pour la mobilisation sociale	Démotivation des groupes marginalisés
Volonté manifeste des groupes marginalisés à participer aux activités du projet	Besoin de connaître les droits et devoirs, la décentralisation, le contrôle citoyen et la reddition des comptes pour une bonne redevabilité publique

Source : élaboré dans le cadre de cette évaluation, février 2019

## 4.2. Analyse prospective

### 4.2.1. Suggestions et perspectives

Les bénéficiaires ont clairement exprimé leurs besoins d'assurer la continuité des actions du projet. Ils ont mentionné quelques éléments non prise en compte par cette phase du projet qui vient d'être épuisée. Par exemple, il a été suggéré que les prochaines actions du projet soient également réservées à la valorisation des talents et savoirs faire des personnes handicapées et autres groupes vulnérables travers l'entrepreneuriat. En plus, la mise à disposition de financement permettant de mettre en œuvre les activités entreprises à ce sujet. Par ailleurs, les sensibilisations et autres activités doivent être organisées dans un cadre permanent permettant de rassembler un plus grand nombre de personnes comme le soulignent certains informateurs.

**« Je souhaiterais que les séances de sensibilisations continuent afin que cette information de bons conseils atteigne tout le monde. En plus de ces conseils, il faut prévoir l'aide envers les personnes défavorisées et ceux qui sont en difficulté. A ceux qui prennent le temps de participer à ces regroupements, je demanderais de les motiver avec des moyens financiers »** (Entretien 2, apprentie couturière, Dahè, 6 février 2019).

**« Comme le disait madame (X), nous sommes déjà imprégnés du projet ; donc projet ou pas projet, nous allons continuer à pérenniser ses actions. Sinon, avant la population ne se sentait pas du tout concerner par tout ce qui se passait autour d’eux. Nous allons continuer même si le projet s’arrêtait. Mais on aurait voulu que le projet continu hein !... afin de nous galvaniser »** (Entretien 10, participant CVC Sè-Zoungbonou-Houéyogbé, 7 février 2019).

**« [...] il faut aussi prévoir d’aider les personnes pauvres, les jeunes sans emploi, les apprentis ayant déjà été libérés. Ainsi, ils auront de bons comportements dans la société, car par exemple, un jeune sans emploi peut passer toute sa journée à se bagarrer avec ses proches. Or, s’il avait une occupation, cela ne sera pas le cas »** (Entretien 10, participant CVC Sè-Zoungbonou-Houéyogbé, 7 février 2019).

**« Je pense qu’il faut que les sensibilisations soient désormais régulières afin de nous permettre de garder à l’esprit tous ces conseils de bonnes conduites. Aussi, les fois à venir, il faut que les sensibilisations se fassent à des places publiques pour que le message puisse atteindre directement un grand nombre de la population »** (Entretien 12, maîtresse coiffeuse, Sè, 7 février 2019).

Ces suggestions débouchent sur la formulation de recommandations justes et réelles.

## **4.2.2 Recommandations**

Les parties prenantes du projet ont formulé des recommandations à l’endroit des différents acteurs impliqués.

### **A l’endroit de REPSFECO Bénin**

- Permettre aux membres des CVC de réaliser des émissions à la radio sur la citoyenneté, la décentralisation et la redevabilité ;
- Redynamiser le cadre de concertation et d’harmonisation des actions relatives à la citoyenneté, la décentralisation et la reddition des comptes ;
- multiplier les séances de sensibilisations à l’endroit de toutes les composantes de la société ;
- Produire un texte qui officialise le statut de membre de Comité de Veille Citoyenne ;
- Traduire les documents de formation et de sensibilisation en langue locale et en langage des signes, etc. ;
- Revoir la stratégie de mobilisation sociale et de suivi régulier ;
- Prévoir l’aide aux personnes défavorisées, notamment les handicapées, les orphelins, les pauvres ;
- Motiver par des moyens financiers le déplacement des participants aux différentes séances ;
- Faire la formation sur l’entrepreneuriat ;
- Faire des suivis plus ciblés et plus rapprochés, autrement faire le contrôle de connaissance séparément chez les femmes, les apprenties, les handicapés, etc. ;
- Associer les chefs de village et d’arrondissement afin de réduire les coûts de mobilisation sociale, notamment des crieurs publics ;

- Intégrer les sages, les personnes adultes et les autres couches sociales ;
- mettre des fournitures de bureau à disposition des membres des CVC ;
- Prévoir un budget de fonctionnement des CVC ;
- Recycler les acteurs formés ;
- Tenir compte des spécificités des personnes handicapées ;
- Mettre à disposition des moyens de déplacement surtout pour les personnes vivant avec un handicap.

### **A l'endroit des prestataires de services et consultants**

- faire une restitution aux autorités communales avant l'étape de validation ;
- respecter l'équité et l'égalité relatives au genre ;

### **A l'endroit des CVC**

- ✓ Continuer à parler de la veille citoyenne ;
- ✓ Se mobiliser pour aller parler de la citoyenneté, de la décentralisation et de la reddition des compte à la radio ;
- ✓ Organiser des sensibilisations ciblées (homme, femme, handicapé, jeune, etc.) ;
- ✓ Vulgariser les bons comportements.

### **A l'endroit des autorités communales**

- ◆ Continuer l'organisation des séances de reddition des comptes avec la participation de tous, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées ;
- ◆ Utiliser régulièrement les voies légales pour informer les communautés de la programmation des activités communales ;
- ◆ Poursuivre la tenue en bonne date des conseils communaux avec la participation des bénéficiaires défavorisés que sont les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.



## CONCLUSION

La présente évaluation finale du projet « *Contribution à la citoyenneté active et participative des jeunes, des personnes handicapées et des femmes pour une meilleure redevabilité publique* » dans la Commune de Houéyogbé mis en œuvre par le Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO, section du Bénin (REPSFECO Bénin), vise à fournir à la Maison de la Société Civile (MdSC) et à la Coopération Suisse des informations qui puissent leur permettre d'apprécier la bonne exécution du projet.

Pour répondre à ce besoin, il a été utilisé une démarche qualitative fondée sur des analyses rétrospectives et prospectives auxquelles il a été associé l'analyse du succès, échecs, potentialités et obstacles (SEPO) d'une part et l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) d'autre part. A travers cette démarche, il a été fait recours à un échantillonnage non probabiliste, notamment le choix raisonné et la technique d'itinéraire ayant permis de mobiliser une cinquantaine d'acteurs qui ont pris part à des entretiens individuels semi-directif et de groupes dont la taille varie entre 02 et 07 participants. Ceux-ci font partir des groupes marginalisés privilégiés de ce projet à savoir : les jeunes, les personnes handicapées et les femmes. Cependant, les agents des collectivités locales, les représentants d'ONG, les membres des différents comités (Cadre de concertation, CVC, OCJ, MCF etc.) et les hommes ont été aussi une cible de l'enquête de terrain.

Dans l'ensemble, il ressort des résultats obtenus que la mise en œuvre du projet a respecté la logique d'intervention de base telle que retenue à travers son cadre logique. Au regard de l'analyse rétrospective, il ressort que le projet est pertinent et les activités prévues ont atteint les seuils escomptés avec un succès qui mérite une extension. En ce qui concerne l'efficacité du projet, il ressort que le comité de pilotage et l'équipe de gestion ont joué leurs rôles et responsabilités dans la limite de leurs cahiers de charges tels que définis par le document du projet et les contrats de prestation de services. Du point de vue efficience, il est noté un bon rapport coût-efficacité en rapport avec les délais de mis en œuvre et les succès obtenus (*quasi* 100% d'exécution dans la majorité).

A propos de l'impact du projet sur les groupes cibles, l'évaluation montre que la démarche de formation des formateurs à la sensibilisation avec une mobilisation intra-communautaire des jeunes, des personnes handicapées et des femmes a été d'un succès probant. A ce titre, les bénéficiaires à divers niveaux ont une bonne connaissance du projet, ce qui découle d'une meilleure appropriation des objectifs du projet et des activités menées. Ainsi, la majorité des informateurs a manifesté un regret s'ils avaient été écartés de cette initiative qui a changé les habitudes et a suscité une citoyenneté active et participative à travers la connaissance de leurs droits et devoirs, mais également les principes de la citoyenneté, de la décentralisation et de la redevabilité mutuelle.

Pour ce faire, leur mobilisation autour des acquis du projet n'a pas été négociable et les résultats obtenus en témoignent assez. Ce qui se justifie par un fort engagement et une détermination approuvée associés à la volonté des uns et des autres de jouer leur partition à travers les différents Comités de Veille Citoyenne installés du niveau communal aux villages en passant par l'échelle d'arrondissement.

Concernant l'analyse prospective, l'évaluation a réuni de la part des informateurs un certain nombre de suggestions qui visent notamment :

- la poursuite des activités de sensibilisation à travers les différentes échelles considérées ;
- l'aide aux personnes pauvres, jeunes et apprentis libérés et qui sont au chômage ;
- l'appui financier pour la mobilisation communautaire, notamment le déplacement et le fonctionnement des CVC.

Pour y parvenir, il est attendu que les initiateurs du projet (REPSFECO Bénin), les autorités locales et communales et les différents comités (pilotage, CVC, Cadre de concertation, MCF, OCJ, etc.), jouent un rôle de synergie et d'interdépendance.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

KPODJEDO Sylvie et MELIHO Pierre Codjo, 2009, *Rapport de l'étude d'évaluation des capacités (technique, administrative et financière) et besoins des réseaux / associations partenaires de l'UNFPA au Bénin*, Cotonou, UNFPA, 71 p.

MAISON DE LA SOCIETE CIVILE, COOPERATION SUISSE, FoSIR 2, 2018, *Guide de formation de formateurs sur la citoyenneté active pour une meilleure redevabilité à l'usage des femmes, jeunes et personnes handicapées*, 59 p.

MAISON DE LA SOCIETE CIVILE, REPSFECO-Bénin, COOPERATION SUISSE, 2018, *Contrat de prestation de service avec madame Blandine SINTONDI YAYA*, FoSIR 2, 3 p.

MAISON DE LA SOCIETE CIVILE, REPSFECO-Bénin, COOPERATION SUISSE, 2018, *Contrat de prestation de service avec madame Eliane Catherine SAÏZONOU*, FoSIR 2, 3 p.

MAISON DE LA SOCIETE CIVILE, REPSFECO-Bénin, COOPERATION SUISSE, 2018, *Contrat de prestation de service avec madame Firmine Seth Justine KPADE*, FoSIR 2, 3 p.

MELIHO Pierre Codjo, 2019, « Document des entretiens transcrits », *Evaluation finale du projet « Contribution à la citoyenneté active et participative des jeunes, des personnes handicapées et des femmes pour une meilleure redevabilité publique »*, FoSIR 2, 53 p.

MELIHO Pierre Codjo, 2019, « Proposition technique », *Evaluation finale du projet « Contribution à la citoyenneté active et participative des jeunes, des personnes handicapées et des femmes pour une meilleure redevabilité publique »*, FoSIR 2, 22 p.

MELIHO Pierre Codjo, 2018, « Regard sociologique de la recevabilité mutuelle par la société civile et les élus dans la gouvernance sanitaire au Bénin », *LES CAHIERS DE L'ACAREF*, Vol. 1 Numéro 1, pp. 43 - 59

REPSFECO-Bénin, 2019, *Contrat de prestation de services entre le REPSFECO-Bénin et le Consultant pour la réalisation de l'évaluation finale du Projet « Contribution à la citoyenneté active et participative des jeunes, des personnes handicapées et des femmes pour une meilleure redevabilité publique »* exécuté dans la Commune de Houéyogbé, FoSIR 2, 4 p.

REPSFECO-Bénin, *sine datum*, Fiche signalétique du *Projet « Contribution à la citoyenneté active et participative des jeunes, des personnes handicapées et des femmes pour une meilleure redevabilité publique »*, FoSIR 2, 23 p.

REPSFECO-Bénin, FoSIR 2, MAISON DE LA SOCIETE CIVILE, COOPERATION SUISSE, 2018, « Je suis femme, jeune, personne handicapée, je participe au développement de ma commune », *Dépliant*

REPSFECO-Bénin, MAISON DE LA SOCIETE CIVILE, COOPERATION SUISSE, 2018, « Etude de la participation citoyenne des jeunes, femmes et personnes handicapées dans les mécanismes de développement de la Commune de Houéyogbé », *Projet « Contribution à la citoyenneté active et participative des jeunes, des personnes handicapées et des femmes pour une meilleure redevabilité publique »*, FoSIR 2, 50 p.

REPSFECO-Bénin, MAISON DE LA SOCIETE CIVILE, COOPERATION SUISSE, 2018, « Rapport périodique d'activités de la période octobre à décembre 2018 », *Projet « Contribution à la citoyenneté active et participative des jeunes, des personnes handicapées et des femmes pour une meilleure redevabilité publique »*, FoSIR 2, 35 p.

REPSFECO-Bénin, MAISON DE LA SOCIETE CIVILE, COOPERATION SUISSE, 2018, « Rapport périodique d'activités de la période juillet à septembre 2018 », *Projet « Contribution à la citoyenneté active et participative des jeunes, des personnes handicapées et des femmes pour une meilleure redevabilité publique »*, FoSIR 2, 38 p.

REPSFECO-Bénin, MAISON DE LA SOCIETE CIVILE, COOPERATION SUISSE, 2018, « Rapport périodique d'activités de la période avril à juin 2018 », *Projet « Contribution à la citoyenneté active et participative des jeunes, des personnes handicapées et des femmes pour une meilleure redevabilité publique »*, FoSIR 2, 53 p.

REPSFECO-Bénin, MAISON DE LA SOCIETE CIVILE, COOPERATION SUISSE, 2018, « Rapport périodique d'activités de la période janvier à mars 2018 », *Projet « Contribution à la citoyenneté active*

*et participative des jeunes, des personnes handicapées et des femmes pour une meilleure redevabilité publique », FoSIR 2, 54 p.*

REPSFECO-Bénin, 2018, *Contrat de partenariat entre le REPSFECO-Bénin et le régional*, 4 p.

REPSFECO-Bénin, 2018, *Contrat de partenariat entre le REPSFECO-Bénin et la Radio Mono La Voix de Lokossa*, 4 p.

REPSFECO-Bénin, 2018, *Contrat de partenariat entre le REPSFECO-Bénin et la Radio FM Ahémé de Possotomé*, 4 p.

SONON Blanche et MELIHO Pierre Codjo, 2011, *Rapport de l'étude sur Accès des femmes aux structures locales de prise de décision et dans les organisations paysannes au Bénin (départements de l'Atlantique, du Zou, de l'Ouémé et du Plateau)*, Cotonou, WILDAF-BSAO / WILDAF-BENIN, 91 p.

# **ANNEXES**

## EVALUATION FINALE DU PROJET

« Contribution à la citoyenneté active et participative des jeunes, des personnes handicapées et des femmes pour une meilleure redevabilité publique »

### Guide de collecte des données

#### I. Contexte de déroulement de l'entretien

Lieu :

Date :

Heure de début :

Heure de fin :

Circonstance de l'entretien :

#### II. Identification

Village :

Arrondissement :

Commune :

Département :

Nom :

Prénoms :

Age :

Sexe :

Niveau d'instruction :

Niveau d'alphabétisation :

Situation matrimoniale :

Situation sociale :

Statut professionnel :

Responsabilités liées à la gouvernance communautaire :

#### III. Thématiques renseignées

##### 3.1. Analyse rétrospective

##### 3.1.1. Pertinence de l'intervention

Objectifs	Résultats attendus	Méthodologie utilisée	Activités menées	Résultats obtenus	Commentaire à base de SEPO
OS 1. Evaluer le niveau de participation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées dans les mécanismes de développement dans la Commune de Houéyogbé	RA1. Le niveau de participation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées dans les mécanismes de développement de la Commune de Houéyogbé est évalué		A.1.1 : Etude diagnostique de la participation des jeunes, femmes et personnes handicapées dans les mécanismes de développement de la commune de Houéyogbé		

			A.1.2 : Atelier de validation des résultats de l'étude		
			A.1.3 : Evaluation finale du projet		
			A.1.4 : Atelier de capitalisation des résultats du projet		
OS2 : Renforcer les capacités de la population cible sur les droits et devoirs des citoyens dans le processus de décentralisation , sur les valeurs citoyennes et la redevabilité	R2 : La population cible est renforcée sur les notions de droits et devoirs des citoyens dans le processus de décentralisation sur les valeurs citoyennes et la redevabilité		A.2.1 : Contrat de partenariat avec les organes de presse, membres de la Fédération des Radios Communautaires du Bénin (FERCAB) et diffusion des différents genres journalistiques prévus dans les contrats		
			A.2.2 : Ateliers de formation des formateurs à l'intention des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap sur leurs droits et devoirs dans le processus de décentralisation, de même que la promotion des valeurs citoyennes		
			A.2.3 : Séances de sensibilisation conduites par les personnes formées sur les mêmes thématiques à l'endroit des membres de leurs ONG et Associations		
			A.2.4 : Mise en place d'un		

			Comité de pilotage composé des membres de gestion du projet à REPSFECO Bénin, des populations cibles pour le suivi des activités et tenue de réunion trimestrielle (au total 5 réunions)		
	R3 : Des mécanismes de veille citoyenne et de reddition de compte sur la prise en compte des besoins socio-économiques des populations cibles sont mis en place		A.3.1 : Plaidoyer à l'endroit des autorités locales pour une amélioration de la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les instances de réflexion sur les activités de développement de la commune ou des arrondissements en vue d'une meilleure prise en compte des besoins socio-économiques de ces personnes à Houéyogbé		
			A.3.2 : Organisation de séances de reddition de compte des autorités à cette population cible		

### 3.1.2. Efficacité du projet

Profil professionnel des membres du comité de pilotage	Sexe	Age	Niveau d'instruction	Niveau d'influence dans la communauté / Rôle lié au contrôle citoyen

Comment les membres du comité de pilotage ont-ils été identifiés et retenus ? (procédure début et fin)  
Combien sont-ils ? (composition et composante de la société)



Périodicité de réunion

Activités menées ou dans lesquelles ils sont impliqués

Résultats obtenus par le comité de pilotage

NB : Prendre toute la documentation sur le profil de poste avant l'identification des membres du comité de pilotage

<b>Profil professionnel des membres de l'équipe de gestion</b>	<b>Sexe</b>	<b>Age</b>	<b>Niveau d'instruction</b>	<b>Connaissance du contrôle citoyen et de la participation communautaire</b>

Comment le personnel de l'équipe de gestion-a-t-il été recruté ? (procédure début et fin)

Composition, responsabilité de chaque membre

Activités menées

Résultats obtenus

NB : Prendre toute la documentation sur le profil de poste avant le recrutement du personnel

### 3.1.2. Efficience du projet

<b>Activité</b>	<b>Coût affecté</b>	<b>Résultats obtenus</b>	<b>Commentaire à base de SEPO</b>
A.1.1 : Etude diagnostique de la participation des jeunes, femmes et personnes handicapées dans les mécanismes de développement de la commune de Houéyogbé			
A.1.2 : Atelier de validation des résultats de l'étude			
A.1.3 : Evaluation finale du projet			
A.1.4 : Atelier de capitalisation des résultats du projet			
A.2.1 : Contrat de partenariat avec les organes de presse, membres de la Fédération des Radios Communautaires du Bénin (FERCAB) et diffusion des différents genres journalistiques prévus dans les contrats			
A.2.2 : Ateliers de formation des formateurs à l'intention des femmes, des jeunes et des			

personnes en situation de handicap sur leurs droits et devoirs dans le processus de décentralisation, de même que la promotion des valeurs citoyennes			
A.2.3 : Séances de sensibilisation conduites par les personnes formées sur les mêmes thématiques à l'endroit des membres de leurs ONG et Associations			
A.2.4 : Mise en place d'un Comité de pilotage composé des membres de gestion du projet à REPSFECO Bénin, des populations cibles pour le suivi des activités et tenue de réunion trimestrielle (au total 5 réunions)			
A.3.1 : Plaidoyer à l'endroit des autorités locales pour une amélioration de la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les instances de réflexion sur les activités de développement de la commune ou des arrondissements en vue d'une meilleure prise en compte des besoins socio-économiques de ces personnes à Houéyogbé			
A.3.2 : Organisation de séances de reddition de compte des autorités à cette population cible			

### 3.1.3. Impact du projet sur les groupes cibles

- Appropriation du projet par les groupes cibles (connaissance du projet)

- Qu'est-ce que vous avez fait durant ce projet ? (actions concrètes en termes de participation active et de veille citoyen)

- Qu'est-ce que vous avez apporté à la réussite de ce projet ?

A quoi vous aviez été utile à ce projet de façon très significative ?

- Qu'est-ce que ce projet vous a apporté de particulier et que vous n'auriez pas eu si vous n'y aviez pas participé ?

- Dire le changement quantitatif que votre localité a eu à travers ce projet (en termes de nombre de séances de reddition des comptes et résultats significatifs associés)

Au regard des activités :

- ✓ nombre de formations : thèmes abordées, éléments de discussions, plus-value, nombre de jeunes filles / garçons sur 22 prévus ayant participé, nombre de femmes ayant participé sur 20 prévues, nombre de personnes vivant avec un handicap ayant participé sur 8 prévues, nombre d'élus locaux ayant participé sur 8 prévus, nombre de CPS ayant participé sur 2 prévus ;
- ✓ nombre de sensibilisations : thèmes abordées, éléments de discussions, plus-value, pourcentage de jeunes filles / garçons ayant pris part, pourcentage de femmes ayant pris part, pourcentage de personnes vivant avec un handicap ayant pris part, etc. ;
- ✓ nombre d'animation d'émission radio : thèmes abordées, éléments de discussions, plus-value, personnes associées à ces animations radio ;
- ✓ nombre de plaidoyers : sujets de discussion, résultats significatifs obtenus, personnes associées

- Dire le changement qualitatif que votre localité a connu à travers l'intervention de ce projet

- Dire ce qui a changé dans la vie de femmes (précisez le nombre de femmes ayant participé sur 200 prévues)

- Dire ce qui a changé dans la vie des jeunes filles / garçons (précisez le nombre de jeunes filles / garçons ayant participé sur 200 prévues)

- Dire ce qui a changé dans la vie des personnes vivants avec un handicap (précisez le nombre de personnes vivant avec un handicap ayant participé sur 60 prévues)

#### **3.1.4. Pérennité du projet**

- Qu'est-ce qui vous reste en tant qu'individu (femme, jeune, personne vivant avec un handicap) à la fin du projet ?

- Quel est le bénéfice le plus important que votre localité a eu après ce projet ?

- Quel est le mécanisme de pérennisation mis en place et comment cela fonctionne ?

- Partager avec nous votre propre opinion sur les résultats du projet

### **3.2. Analyse prospective**

#### **3.2.1 Suggestions et perspectives**

Tout ce que vous avez à dire et qui n'a pas été abordé dans cet entretien

Tout ce que vous avez à redire en approfondissant ce qui est déjà dit

#### **3.2.2 Recommandations pour le futur**

- ✓ ce qu'on a fait durant ce projet et qu'il faut continuer ou mettre à l'échelle ;
- ✓ ce qu'on a fait durant ce projet et qu'il faut améliorer avant la mise à l'échelle ;
- ✓ ce qu'on n'a pas encore fait et qu'il faut commencer une prochaine fois ;
- ✓ ce qu'on ne doit plus jamais faire pendant les interventions similaires.

Merci de votre collaboration

#### Autres documents à mettre à disposition pour exploitation

- Contrats de partenariat avec les radios et autres organes de presse (nombre)
- Guide de formation (nombre confectionnés)
- Dépliants de sensibilisation (nombre confectionnés)
- Nombre de banderoles confectionnées au total
- Messages diffusés sur *Facebook* et *Whatsapp* et leur retour
- Fiches de suivi
- Profil des postes de l'équipe de projet
- Profil sociocommunautaire des membres du comité de pilotage
- Profil sociocommunautaire des membres des comités locaux de veille
- Profil sociocommunautaire des membres du mécanisme de reddition des comptes entre les autorités
- Charte de la reddition des comptes dans les collectivités territoriales
- Contacts téléphoniques des groupes cibles

### Encadré 3 : Emission sur la redevabilité organisée par REPSFECO Bénin à la Radio FM Ahémé de Possotomé

**Animateur** : Chers auditeurs, auditrices de la radio, c'est l'heure de votre grande émission avec votre frère BIDODOUSSI Gratiem, Alias Big Boss Grace. Pour animer cette émission, je suis à l'antenne avec *Nan*, venant de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) REPSFECO, intervenant sur les questions de la paix et la sécurité des femmes. Elle travaille aussi pour le compte rendu (e do gbe nou me) qu'on appelle la redevabilité. Où se trouve REPSFECO ?, que fait-elle ?, pourquoi se préoccupe-t-elle de la paix et de la sécurité ?, pourquoi *Nan* est-elle ici ?

Chers auditeurs et auditrices, nous allons recevoir cette dame sur cette émission, pour connaître la localisation géographique et pourquoi l'ONG REPSFECO lutte pour la paix et la sécurité des femmes au Bénin. C'est le sujet de notre émission de ce jour. Je vous prie, chers auditeurs d'Agonlin, du Mono, du Couffo, de l'Atlantique, Xwla de rester à l'écoute sur cette émission pour entendre les bonnes choses. Non e dooo nou mi ! et présentez-vous !

**Mme NASSI Lydie**: Dooo nou we ! Moi on m'appelle NANSI Lydie épouse DOSSOU.

**Animateur** : Madame NANSI Lydie épouse DOSSOU, c'est ça ?

**Mme NASSI Lydie** : Oui, c'est ça.

**Animateur** : Soyez la bienvenue !

**Mme NASSI Lydie** : Merci !

**Animateur** : que faites-vous au sein de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) REPSFECO ?

**Mme NASSI Lydie** : Je suis la chargée à la communication de l'ONG REPSFECO, mais je suis juriste de formation.

**Animateur** : Vous êtes juriste, c'est ça ? Merci !

**Mme NASSI Lydie** : Oui, je suis juriste de formation.

**Animateur** : Sans plus tarder, nous allons rentrer dans le vif du sujet. Nous entendons parler de REPSFECO, mais qu'est-ce que cela signifie ?

**Mme NASSI Lydie** : Pour répondre à votre question, je vais définir le REPSFECO en français comme étant Réseau, Paix et Sécurité des Femmes dans l'Espace CEDEAO. Cette ONG se trouve dans la grande communauté CEDEAO qui se trouve dans les pays africains. L'ONG REPSFECO se trouve dans les quinze pays africains que composent la CEDEAO.

**Animateur** : Est-ce que cela veut dire que vous avez des sièges dans tous les pays de la CEDEAO ?

**Mme NASSI Lydie** : Oui, nous en avons dans chaque pays. On l'appelle REPSFECO régional. Et pourquoi nous avons instauré cette ONG ?

En fait beaucoup de personnes se demandent certainement c'est quoi encore cette nouvelle ONG qui s'appelle REPSFECO. Je disais tantôt que l'objectif est le maintien de la paix et la sécurité des femmes que l'ONG REPSFECO a vu le jour. Pourquoi est-elle née ?

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a la guerre dans beaucoup pays africains. Lorsqu'il y a la guerre, nous constatons que les assaillants rentrent dans des maisons pour tuer beaucoup de femmes, de jeunes et des enfants. Au temps de nos aïeux, les victimes sont comptés parmi les combattants, mais nous constatons que ce sont les femmes qui sont victimes aujourd'hui. Elles sont violées.

**Animateur** : Je veux en venir là aussi, puisque nous constatons que lorsque les hommes rentrent dans une maison et voient une belle femme, ils la viole et ensuite la tue. Est-ce que c'est de ça qu'il s'agit ?

**Mme NASSI Lydie** : Oui, c'est exactement ce que je veux dire. Donc, les femmes sont victimes de beaucoup de choses pendant ses périodes de crises. Lorsque la guerre prend fin et que nos dirigeants veulent prendre des décisions pour dédommager les victimes, nous constatons que les femmes sont mises de côté. Elles n'interviennent pas, elles sont réduites au silence total, on ne leur demande rien. Lorsque les dirigeants veulent parler et prendre des décisions, ils accusent encore ces femmes. Elles n'ont plus la paix ni en sécurité. C'est pour corriger cela qu'une structure qui se trouve au sein de la CEDEAO qu'on appelle Centre de la CEDEAO, du Développement et du Genre (CCDG) a dit non et que les choses ne devraient pas se passer ainsi. Selon le CCDG, nous ne pouvons pas parler de la paix et la sécurité des femmes tandis que celles-ci sont mises à l'écart. Pour remédier à tout cela, un grand forum a

été organisé et c'est au cours de ce forum qu'une décision a été prise en ce qui concerne la création d'une ONG pour assurer la paix et la sécurité des femmes.

**Animateur** : Est-ce que ce sont les peuples eux-mêmes qui ont initié ce groupement pour instaurer la paix et la sécurité des femmes, des jeunes et des enfants ?

**Mme NASSI Lydie** : Oui, c'est le peuple et surtout les femmes qui ont pris cette initiative pour le maintien de la paix et la sécurité des femmes, des jeunes et des enfants. Cette initiative a été créée en 2008 en Côte d'Ivoire.

**Animateur** : C'est à Abidjan que l'ONG a été créée depuis 2008 ?

**Mme NASSI Lydie** : Oui, oui ! REPSFECO-Bénin a été créé en mai 2014. Les autres pays de la CEDEAO ont déjà créé pour eux depuis, mais ce n'est qu'en 2014 que la Bénin a créé REPSFECO-Bénin pour le maintien de la paix et la sécurité des femmes, des jeunes et des enfants.

**Animateur** : Donc c'est comme ça que REPSFECO-Bénin a vu le jour ?

**Mme NASSI** : Oui

**Animateur** : REPSFECO-Bénin est située où ?

**Mme NASSI Lydie** : Nous sommes situées à Cotonou à Akpakpa.

**Animateur** : Akpakpa, quelle côté ?

**Mme NASSI Lydie** : Nous sommes situées à Akpakpa Sacré-Cœur. Vous dépassez un peu l'église Sacré-Cœur, arrivée au niveau de l'hôtel Green House Hôtel ; nous sommes dans la von opposée à l'hôtel, troisième maison à droite et vous êtes au siège de REPSFECO-Bénin.

**Animateur** : Vous parlez de REPSFECO, c'est quoi encore FOSIR dans REPSFECO ? Est-ce que c'est REPSFECO qui a fait naître FoSIR ou de quoi s'agit-il concrètement ?

**Mme NASSI Lydie** : Non ! pas du tout. C'est pour parler de FoSIR que nous sommes là maintenant.

**Animateur** : Ok, c'est quoi alors FoSIR ?

**Mme NASSI Lydie** : FoSIR veut dire Fonds de Soutien .... Rire....

**Animateur** : Calmez-vous et parlez doucement.

**Mme NASSI Lydie** : FoSIR veut dire Fonds de Soutien aux Initiatives de redevabilité. Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? C'est une initiative de soutien des peuples pour mieux s'imprégner de certaines réalités, notamment en ce qui concerne la notion de redevabilité.

**Animateur** : Vous dites redevabilité, de quoi s'agit-il au juste ?

**Mme NASSI Lydie** : En réalité, on parle de redevabilité dans le sens où nos autorités doivent faire le compte rendu des différents travaux qu'ils exécutent sur plusieurs plans aux peuples. Ils arrivent des fois où ces autorités ne font pas le compte aux peuples et ces derniers ne savent pas concrètement ce que les autorités font. Ils doivent rendre compte aux peuples de leur gestion. Donc pour revenir à la définition de redevabilité, je peux dire que c'est rendre compte de la gestion administrative, financière et politique. Ils doivent faire le compte rendu des différents fonds mis à leurs dispositions et ce qu'ils réalisent avec ces fonds. Donc FoSIR intervient dans le programme de redevabilité et c'est la Maison de la Société Civile (MdSC) qui s'en occupe à travers les différentes ONG qui existent sur le territoire. C'est un projet que la Maison de la Société Civile a lancé et notre ONG REPSFECO-Bénin a postulé et nous avons gagné le marché. Le titre du projet est « **Contribution à la citoyenneté active et participative des femmes, des jeunes et des personnes handicapées pour une meilleure redevabilité publique** ». Nous avons choisi la Commune de Houéyogbé pour bien mener nos recherches pour mieux comprendre la gestion des maires, des chefs d'arrondissement, des chefs quartiers et apporter l'information à la population pour qu'elle puisse désormais s'intéresser et mieux comprendre la gestion de leur commune par les autorités élues.

**Animateur** : Madame NASSI Lydie épouse DOSSOU, votre ONG REPSFECO lutte pour le maintien de la paix et la sécurité des femmes et des jeunes et à travers le programme FoSIR nous avons une idée sur la notion de redevabilité, mais ma question suivante est de savoir ce que nos textes juridiques disent à propos de cette notion de redevabilité ; puisque vous êtes une juriste de formation. Quelle démarche faut-il mener pour mieux comprendre la gestion de nos autorités ?

**Mme NASSI Lydie** : Rendre compte à la population n'est pas une chose facile. Mais avant de parler compte rendu à la population, il faut d'abord comprendre la décentralisation puisqu'elle regroupe les lois pouvant aider à comprendre la notion de redevabilité. Beaucoup de personnes ne savent même pas ce qu'on appelle décentralisation. La population ne sait pas qu'elle a le droit de demander des informations liées à la gestion des autorités.

**Animateur** : Je sais qu'à la fin de chaque mois je dois tendre la main pour réclamer mon salaire, puisque j'ai fait mon travail. Donc la population doit connaître ses droits pour exiger et pour comprendre certaines choses.

Vous avez dit que c'est la Commune de Houéyogbé que vous avez choisi pour mener la recherche et pourtant il y a d'autres communes comme Bopa, Kpomassè, Comè. Pourquoi le choix est porté sur la Commune de Houéyogbé ?

**Mme NASSI Lydie** : J'ai dit tout à l'heure que c'est un projet que nous avons gagné et que nous avons choisi la Commune de Houéyogbé pour faire le travail. Mais avant de commencer le travail, nous avons fait ce qu'on appelle en français l'« état des lieux » ; « l'étude diagnostique » de la Commune de Houéyogbé pour mieux comprendre ce que les autorités de la localité ne disent pas souvent à leur population. Nous avons effectué premièrement l'étude diagnostique des lieux et nous avons compris que la population en générale et surtout les femmes et les jeunes en particulier n'ont aucune information sur la gestion de la commune. Elles sont mis de côté simplement et ils leur font appeler que s'ils ont besoins d'elles. Elles ne savent rien sur la manière dont le Maire et ses conseillers travaillent. C'est la raison pour laquelle cette commune a été choisie pour les accompagner ; c'est juste un accompagnement. Nous ne sommes pas venus là pour les diriger ; nous sommes venus leur apporter l'information et leur apprendre ce qu'il faut faire désormais pour participer aux différents débats publics et comment travailler main dans la main avec les autorités et avoir ce qu'il leur revient de droit. Donc c'est pour cela que nous sommes ici.

**Animateur** : Quelles seront les étapes d'exécutions des travaux ?

**Mme NASSI Lydie** : Ok ! Je vous remercie. J'ai dit tout à l'heure qu'avant de commencer le projet nous avons fait l'étude diagnostique des lieux pour comprendre ce qui se passe. Si nous ne connaissons pas ce qui se passe réellement, nous ne pouvons pas savoir quelle aide faut-il apporter à la population. Après cela, nous avons procédé à la validation de l'étude en informant la population de la localité sur les résultats obtenus. Donc, c'est après cela que nous avons fait la formation des formateurs le 22 mars et cette formation regroupe trois arrondissements à savoir : Sè, Houéyogbé et Zoungbonou. Nous avons formé au total trente formateurs dans les trois arrondissements sur la notion de décentralisation, de redevabilité, de citoyenneté, FoSIR et surtout ce que la population doit connaître sur la gestion de leur localité. Ce sont ces formateurs qui vont servir de relais dans les quartiers de chaque arrondissement pour que la population puisse connaître le travail que nous effectuons sur le terrain. Nous avons fait cette formation le 22 mars passé et aujourd'hui, nous sommes encore dans la Commune de Houéyogbé pour la formation de trois arrondissements à savoir : Honhoué, Dahè et Doutou. Ce sont ces trois arrondissements que nous avons rassemblés aujourd'hui pour la formation. Ses formateurs sont aux nombres de 30 personnes et se sont eux qui vont servir de relais auprès de la population.

**Animateur** : Comment vous arrivez à sélectionner les personnes que vous formez, ou bien se sont encore les autorités qui font le choix de ces personnes pour vous ?

**Mme NASSI Lydie** : Nous ne connaissons personne dans la Commune de Houéyogbé ; nous effectuons le travail main dans la main avec le Maire et ses conseillers. A travers ce projet, nous avons mis en place un Comité de Veille Citoyenne et c'est ce comité qui dirige les travaux sur le terrain. Le comité nous fait le compte rendu des activités menées dans les différents arrondissements concernés par le projet. Bientôt nous allons finir avec les formations et nous allons organiser une sensibilisation grande publique. Nous allons rassembler toute la population en un seul lieu et se sont les comités mise en place qui vont échanger avec eux. Nous allons présenter les membres du comité à la population pour qu'elle puisse les connaître publiquement et leur poser des questions sur ce qu'ils font comme travail. Le comité va transmettre les informations reçues au cours de la formation et nous allons les assister pour voir comment ils vont expliquer les choses à la population.

**Animateur** : Au Bénin, on se connaît tous et savons aussi comment nous choisissons nos autorités. En fait, ce que vous faites, je veux dire les ONG, est très important pour la population. Pourquoi je dis cela ? C'est parce que nous remarquons que nos autorités, une fois au pouvoir ce sont les personnes qui se trouvent dans leurs partis politiques ou leurs proches qu'ils choisissent pour mener ces genres d'opérations. Comment peut-on éviter ces genres de pratiques dans votre projet dénommé FoSIR ?

**Mme NASSI Lydie** : Nous leur faisons confiance, raison pour laquelle nous avons amené le projet vers eux. Ce n'est pas notre projet, c'est un projet de la Commune de Houéyogbé et c'est une bonne chose pour la population de connaître ses droits et le travail à effectuer pour

participer à la gestion et le développement de la commune. C'est dans cette logique que nous travaillons avec les autorités pour que cela soit une grande réussite pour tout le monde.

**Animateur** : Excusez-moi beaucoup Mme NASSI Lydie, mais cette confiance que vous avez en ces autorités et les comportements que nous remarquons chez eux par leur intégration dans les projets ; que pouvez-vous nous dire par rapport à ces comportements pour que le travail soit bien fait ?

**Mme NASSI Lydie** : Nous demandons à ces autorités de nous soutenir dans la réalisation de ce projet pour que cela soit une grande réussite pour tous. Il faut qu'ils gardent cette confiance que nous avons placée en eux ; qu'ils choisissent des personnes compétentes capables de bien exécuter les tâches. Les personnes choisies doivent être capables d'animer en public, car tout le monde ne peut faire le travail d'animateur.

**Animateur** : Ok ! Notre temps tend vers la fin. Je vous remercie beaucoup Mme NASSI Lydie épouse DOSSOU. Nous allons poursuivre avec les questionnements. Quel sont les valeurs d'un bon citoyen ?

**Mme NASSI Lydie** : Je vous remercie. Pour être un bon citoyen, il faut avoir certaines qualités. Tout le monde n'est pas un bon citoyen. Un bon citoyen doit se faire remarquer à travers ses comportements, il doit connaître les lois et les respecter, connaître les pouvoirs dont on dispose, avoir le comportement d'un bon citoyen.

**Animateur** : Je suis un citoyen, je vis dans le pays et y mène également mes différentes activités, je dors chez moi tranquillement et je ne demande rien à personne. Est-ce qu'en faisant cela, je suis un bon citoyen ?

**Mme NASSI Lydie** : Non, tu n'es pas encore un bon citoyen en se comportant ainsi. Je l'ai dit tout à l'heure que pour être un bon citoyen, il faut connaître les lois et bien les respecter et aussi respecter toutes les personnes qui nous entourent. Parfois nous remarquons des actes de banditisme chez la population lorsqu'il y a grève ou un mécontentement ; les gens manifestent leurs colères en détruisant les biens publics. Quelqu'un qui agit de la sorte n'est pas un bon citoyen.

**Animateur** : Nous crions tous que nous n'avons pas de l'eau, de l'électricité et le gouvernement va chercher de l'aide à l'extérieur afin que la population puisse vivre dans de bonnes conditions. Il nous amène le courant, nous coupons les câbles pour les revendre et laisser les autres dans l'obscurité, les lampadaires solaires installés au bord des voies, nous constatons également que les gens vont extraire les batteries qui se trouvent dans ces systèmes et vont les revendre en laissant nos voies dans l'obscurité. J'ai fait ce constat sur la voie de la maison qui fabrique les savons jojo à Gléxwé jusqu'à la ville de Cotonou. Ces comportements ne sont pas ceux d'un bon citoyen, mais ce sont les comportements d'un mauvais citoyen.

**Mme NASSI Lydie** : Oui ! Un bon citoyen doit payer les impôts, les taxes, les patentes. Aussi, faut-il ajouter qu'un bon citoyen doit aider les pauvres, les personnes victimes d'incendie ou d'accident ; on appelle ça « solidarité ». Quelqu'un qui apporte son soutien pour aider ses proches est un bon citoyen. Un bon citoyen doit payer ses impôts normalement, puisque ces fonds aident à la construction des hôpitaux, des écoles pour nos enfants. Les femmes du marché ont un mauvais comportement, par exemple lorsqu'elles voient les agents de la mairie dans le marché, elles commencent par fermer leurs boutiques pour ne pas payer à la mairie ce qu'elles doivent normalement payer. Les femmes qui font cela ne sont pas de bonnes citoyennes. C'est en payant les impôts, les taxes et autres qu'au moment opportun nous pouvons avoir le droit de demander la gestion de ces fonds à nos autorités. Prenons l'exemple d'un mari qui ne donne rien à la maison, il ne peut pas demander la nourriture. Donc si tu ne participes pas à la chose de la société, il serait difficile de demander des comptes rendus sur la manière dont les fonds sont gérés.

**Animateur** : Dans le cas où les autorités ne font pas le compte rendu, qu'est-ce qu'il faut faire pour les obliger à rendre compte à la population ?

**Mme NASSI Lydie** : Je disais tantôt qu'en matière de décentralisation la population a le droit de demander aux autorités de faire le bilan de leur gestion. Mais plus encore, la population doit participer obligatoirement aux sessions communales.

**Animateur** : La population a le droit d'assister aux conseils communaux qu'organisent le Maire et ses conseillers pour écouter tout ce qui se dit à ces réunions.

**Mme NASSI Lydie** : Peut-être que la population n'a pas connaissance que ce genre de conseil communal existe.

**Animateur** : La population est au courant de tout, elle sait très bien qu'il y a des réunions que le Maire organise avec ses conseillers et je vais vous dire pourquoi elle ne participe pas et ce que vous allez faire dans ce sens. Laissez-moi vous dire ceci, lorsqu'on participe à ces



réunions, nous remarquons que les échanges sont menés en langue française et beaucoup de personnes dans les villages sont des illettrés. Les débats se font entre eux, ils rient, tapent les mains et la population est là pour les regarder comme un spectateur sans rien comprendre de tout ce qui a été dit. Comment est-ce que vous allez faire pour corriger ce genre de comportement de la part de nos autorités ? Si la population participe à la réunion, elle peut solliciter l'aide des secrétaires pour la traduction en langue locale pour qu'elle puisse comprendre ce qui se dit lors des réunions ou bien les autorités peuvent faire le compte rendu sur papier.

**Mme NASSI Lydie** : Oui, ils peuvent faire un écrit sur papier de tout ce qui est dit lors des réunions. C'est ça qu'on appelle « procès-verbal ». Ils affichent ça et la population peut y avoir accès. Si quelqu'un veut, il peut demander une copie avec son propre argent. Toutes les décisions qui ont été prises lors de la réunion sont consignées dans le procès-verbal. Même si la personne ne comprend rien de ce qui est écrit dans le rapport, elle peut solliciter l'aide d'une personne pour lui faire la traduction. C'est en faisant cela qu'on peut dire que la personne est un bon citoyen. Si vous ne comprenez pas quelque chose dans le rapport, vous vous rapprochez des autorités pour qu'ils puissent l'expliquer davantage et s'ils refusent alors la personne a le droit de porter plainte. C'est leur droit de demander et d'avoir accès à l'information.

Dans la Commune de Houéyogbé où nous avons mené le projet, nous avons demandé si la population participe à des sessions communales. Le Maire et ses conseillers nous ont répondu que la population ne vient pas souvent à ses réunions. Donc, nous avons sensibilisé la population à souvent participer à ses réunions. Nous avons eu la confirmation qu'à la toute dernière session communale que la population était venue assister massivement et la population l'a confirmée aussi lors des entretiens que nous avons eus avec eux.

**Animateur** : Je vous remercie Mme NASSI Lydie. La mission de ces autorités est de faire en sorte qu'il y ait des fonds dans les caisses. Pour clôturer cette émission pouvez-vous nous dire quels sont alors les droits d'un citoyen ?

**Mme NASSI Lydie** : Les droits d'un citoyen sont nombreux. Nous ne pouvons pas tout citer ici maintenant, mais je peux dire que le citoyen a droit à la vie, aux loisirs, de se marier, d'être propriétaire, à la liberté et à la sûreté de sa personne, etc.

**Animateur** : Il y a beaucoup de droits, nous allons revenir là-dessus au cours d'une autre émission pour bien détailler les différents droits d'un bon citoyen en fonction. Nous allons nous arrêter là pour aujourd'hui et continuer à ce niveau la prochaine fois. Un mot de fin pour clôturer cette émission sur ce que FoSIR fait à travers l'ONG REPSFECO Bénin.

**Mme NASSI Lydie** : Permettez-moi de remercier la Maison de la Société Civile qui m'a permis d'être sur cette émission ce jour. Pour conclure, nous demandons à la population de la Commune de Houéyogbé de travailler main dans la main avec nous sur ce projet, afin que beaucoup de bonnes choses puissent en sortir. Le délai d'exécution du projet est de 15 mois et nous avons déjà fait 3 mois. Nous leur demandons de nous accompagner dans la réalisation du projet afin qu'au bout de ses 15 mois, la population puisse connaître ses droits et comment les utiliser en participant aux sessions communales. Nous demandons également aux autorités de nous assister dans la réalisation de ce projet pour le développement et leur bien-être.

**Animateur** : Je vous remercie. « Habilles-toi, nous allons au marché est une question d'argent ». Est-ce que c'est REPSFECO Bénin qui vous soutient ou comment les choses se passent ?

**Mme NASSI Lydie** : Je vous remercie. Comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas REPSFECO Bénin qui nous soutient, mais la Maison de la Société Civile et la Coopération Suisse. C'est grâce à eux que nous sommes là aujourd'hui et je les remercie beaucoup.

**Animateur** : Auditeurs et auditrices, nous voici à la fin de cette émission consacrée au projet FoSIR de l'ONG REPSFECO-Bénin dans la Commune de Houéyogbé sur la paix et la sécurité des femmes, des jeunes et des enfants. Je vous remercie beaucoup. J'ai reçu sur cette émission Madame NASSI Lydie épouse DOSSOU. C'est la voix de votre frère BIDODOUSSI Gratien, Alias Big Boss Grace que vous entendez et celui d'Henri DOVI à la partie technique pour la réalisation de cette émission. Je vous remercie et à bientôt.

Source : Archives du projet, mars 2019